

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

▲ V R I L 1722.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER ; Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Cathol.
& Marchand Libraire.

M. DCC. XXII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg ; chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé ; & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separéz, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separéz, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la République des Lettres, l'Europe savante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Avril 1722.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses, depuis le mois dernier.

I. **E**N parcourant les Memoires de Littérature tirez des Registres de l'Académie Royale des Belles Lettres établie à Paris, dont nous avons déjà donné plusieurs extraits dans quelques uns de nos Journaux, j'ai trouvé une dissertation sur l'origine des François, avec un parallele de leurs mœurs avec celles des Germains, qui m'a paru un morceau digne de la curiosité des Sçavans. Elle est de Mr. l'Abbé de Vertot Membre de cette Société, & connu par sa belle Histoire des Revolutions arrivées dans la Republique Romaine, qui vient de paroître, & qui a été reçüe avec une approbation generale. On trouve dans cette dissertation des éclaircissemens pour l'Histoire de France, & l'origine de cette Monarchie, & des traits qui ont échapé à tous ceux qui ont écrit sur cette matiere, qu'ils ont laissé très-embrouillée; & en fait de Littérature on ne

Q =

peut

peut rien offrir de plus curieux & de plus intéressant. Comme cette pièce est longue, nous en ferons à deux fois: nous en donnons la moitié ce mois-ci; l'autre partie fera la matière de l'Article Littéraire du mois prochain.

DISSERTATION,

Dans laquelle on tâche de démêler la véritable Origine des François, par un parallèle de leurs mœurs avec celles des Germains.

Par Mr. l'Abbé de Vertot.

*Dissertation
de l'Abbé de
Vertot sur
l'origine des
François.*

IL est assez surprenant qu'il n'y ait point d'endroits de notre Histoire plus négligés par les anciens Historiens, ni traités avec plus de soin par les modernes, que la question de l'origine de la Nation Française. Les premiers plus voisins des commencemens de cette Monarchie, & qui en devoient être les mieux instruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter simplement des bruits vulgaires & des opinions incertaines. Mais parmi les derniers, quelques-uns aidés des lumières de la critique, ont percé les ténèbres répandues sur les commencemens de cette Histoire, & remonté assez heureusement vers la source. Plusieurs aussi de ces Historiens modernes moins appliqués, & devenus plus hardis par l'éloignement des tems, ont trouvé des preuves à la Fable même; & malgré ce grand nombre de siècles qui nous sépare de notre origine, ils n'ont pas laissé d'en parler avec cette confiance que devrait donner seulement la découverte de la vérité.

Mon dessein n'est pas d'examiner les opinions
diffé-

différentes de ces Historiens, dont les uns font venir nos premiers François des *Palus Meotires*; d'autres de la *Pannonie*, quelques-uns de la *Scandinavie*, plusieurs avec plus de fondement de la *Germanie* ou de l'*Allemagne*; il se trouve aussi un fort grand nombre d'Auteurs qui les font sortir originairement des Gaules mêmes, & y rentrer par de nouvelles conquêtes, & par une circulation qu'ils font faire à une ancienne Colonie de Gaulois, car je ne parle point de ces Ecrivains fabuleux qui prétendent avoir démêlé nôtre origine dans les cendres de l'ancienne *Troyes*.

On sçait que nôtre Histoire ancienne est un cahos rempli de tenebres, & où l'on a placé bien des chimères impunément. Il est même certain que la plupart de ces opinions flatteuses qui vont chercher si loin l'antiquité de nôtre origine, n'ont gueres d'autres fondemens que de foibles conjectures, de legeres allusions, souvent un jeu de mots, & tout au plus des étimologies un peu forcées.

Je ne sçais si au milieu de tant d'opinions différentes, j'oserai tenter de démêler une origine perdue, pour ainsi dire, dans les ruines de l'antiquité, & s'il me sera permis de proposer un nouveau système, ou pour mieux dire d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déjà ancienne, & qui a des partisans celebres.

Quand on ne peut faire de nouvelles découvertes dans la République des Lettres, il faut tâcher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainsi sans m'arrêter à cette foule de passages & d'autoritez dont chaque Auteur a prétendu fortifier son opinion, & qui dans un besoin prouveroient souvent fort bien le contraire de ce que l'on veut établir,

Pour remonter à la source & à l'origine de notre Nation, je me suis renfermé dans la seule conformité qui se trouve entre les mœurs de nos premiers François & celle des Germains; & c'est le paralelle que j'entreprends de faire ici dans toute son étendue.

Il m'a paru, & j'ai crû avoir découvert que l'un & l'autre peuple avoit le même langage, les mêmes loix, ou pour mieux dire les mêmes coutumes; qu'ils en usoient de la même maniere dans leurs Assemblées publiques, tant à l'égard de leurs Souverains, que dans le choix de leurs Generaux; qu'ils observoient la même discipline, & la même forme de combattre, soit dans les guerres generales de la Nation, ou dans leurs querelles & leurs combats particuliers, & qu'ils tenoient enfin la même conduite dans leur domestique, tant à l'égard de leurs Femmes, de leurs Enfans, que de leurs Esclaves.

C'est ce qu'il faut examiner un peu plus en détail: & pour mettre ce paralelle dans un point de vûë juste & facile à observer, je représenterai d'abord en abrégé & par forme d'extraits les mœurs des Germains telles que nous les a dépeintes Tacite; je passerai de là à celle de nos anciens François. On ne rapportera aucun usage des premiers qui ne se retrouve dans les seconds. Gregoire de Tours parlera comme Tacite, quoi que ce ne soit pas, comme on sçait, assez, ni avec autant de force ni de dignité que l'Historien Romain.

*Description
des mœurs
des anciens
Germains
& de la Ger-
manie par
Tacite.*

„ Je crois, dit Tacite, que les Germains sont
„ originaires du Pays qu'ils habitent, & que cette
„ Nation s'est formée sans l'alliance d'aucun
„ peuple étranger; c'est pourquoi, continuë cet
„ Auteur, on n'en trouve presque aucun dans un

» si grand nombre qui ne se ressemblent ils ont
» tous les cheveux blonds, les yeux bleux, &
» dans lesquels on remarque leur fierté naturelle ;
» la taille haute & avantageuse, & cependant le
» corps incapable de soutenir un long travail, &
» qui jette d'abord, pour ainsi dire, tout son feu.
» Ils ne portent pour tout vêtement qu'un fayon
» attaché d'une agrappe, le reste du corps est
» nud. Les riches ont des habits plus complets,
» non pas toutefois larges & amples à la façon
» des Parthes & des Sarmates, mais étroits, &
» qui marquent la proportion des Membres, &
» la force du Corps.

» Le Pays, à le prendre en general, est rempli
» de Bois & de Marais. Chacun se loge séparé-
» ment, & selon qu'il lui plait, soit près d'une
» Forêt, au bord d'une Riviere, ou au milieu
» d'une Campagne. Ils ont de certains jours
» pour s'assembler. Les moindres affaires sont
» décidées par l'avis des premiers de la Nation.
» Il faut le concours & le consentement de tout
» le peuple, pour regler celles qui sont d'importa-
» nce. Ils n'ont égard qu'à la Noblesse de l'o-
» rigine, lorsqu'il est question de reconnoître un
» Souverain; mais la valeur seule décide du choix
» des Generaux. *Reges ex nobilitate, Duces ex*
» *virtute sumunt.*

» La Puissance Royale a ses bornes, & les
» Chefs doivent plutôt l'obéissance de leurs Sol-
» dats à l'exemple qu'ils leur donnent, qu'à leur
» propre autorité. On les fait sans peine dans les
» plus grands perils, s'ils s'y jettent les premiers.
» Mais le principal motif qui excite la valeur du
» Soldat, vient de ce qu'il ne s'enrôle pas au ha-
» zard, & sous des Etendars inconnus : chacun
» combat sous l'enseigne de son Canton & de sa

„ Famille , d'où il peut entendre les cris de la
 „ femme & de ses enfans , qui font les plus fi-
 „ deles témoins de son courage , & de qui il
 „ reçoit les loüanges les plus précieuses.

„ Ils ne regardent point comme une lâcheté
 „ une fuite adroite , qui ne les éloigne du peril
 „ que pour se rallier & pour revenir à la charge
 „ avec un nouveau courage , mais c'est une honte
 „ que d'abandonner son Bouclier : ceux à qui
 „ ce malheur est arrivé , n'oseroient plus paroître,
 „ & plusieurs échapez aux perils de la guerre,
 „ se font étranglez eux-mêmes , pour ne pouvoir
 „ soutenir les reproches du public.

„ Ils celebrent par des chansons & par d'an-
 „ ciens vers leurs dieux & leurs Heros , & en-
 „ tr'autres le dieu *Thurston* , qu'ils disent né de
 „ la Terre , & son fils appellé *Man* , qu'ils recon-
 „ noissent pour les Auteurs de la Nation & les
 „ Fondateurs de l'Etat. Ils ne croyent pas qu'il
 „ soit de la grandeur ni de la dignité de leurs
 „ dieux de les représenter comme des hommes ,
 „ ou de les renfermer dans des Temples ; les
 „ Bois & les Forêts leur sont consacrées : & cette
 „ horreur secrete qu'inspirent le silence & l'ob-
 „ scurité des Bois , servent à ces peuples d'une
 „ divinité inconnue.

„ Il n'y a que les Prêtres & les Ministres de
 „ la Religion qui ayent droit de punir les cou-
 „ pables ; & les peines qu'ils ordonnent ne sont
 „ pas tant considerées comme un effet de leur
 „ Autorité , ou de celle du General , que comme
 „ une inspiration & des ordres exprés de la di-
 „ vinité qu'il croyent présider aux combats.

„ La peine est proportionnée à la nature du
 „ crime ; les moindres fautes se rachetent par
 „ une amande , qui se paye ordinairement en

„ dis.

„ différentes especes de bestiaux, une partie ap-
„ partient au Roi ou au Peuple, selon la forme
„ du Gouvernement, & le reste à celui qui est
„ offensé ou a ses parens : L'homicide de même
„ s'expie par une pareille amande, que la Fa-
„ mille du mort reçoit comme une compensation
„ & un soulagement à sa douleur.

„ Les troupeaux sont leurs seules richesses, &
„ les dieux leur ont refusé l'or & l'argent, soit
„ par haine ou par bonté. Le public & les par-
„ ticuliers font divers presens au Prince ; il en
„ reçoit aussi de ses voisins ; ces presens consistent
„ ordinairement en Chevaux de prix, ou ce
„ sont des Armes bien travaillées, des Colliers
„ & des Baudriers.

„ Un Germain n'ose paroître en public sans ses
„ Armes, & il ne les quitte pas même dans sa
„ maison. Il ne peut cependant les prendre pour
„ la première fois, & lorsqu'il est parvenu à l'âge
„ viril, que par l'Autortité du Souverain Magi-
„ strat, l'un des principaux de l'Assemblée. Le
„ Pere du jeune homme ou son proche parent
„ lui donnent publiquement ses premières Armes ;
„ c'est là sa Robe virile, c'est là son entrée dans
„ les Charges. Avant cette ceremonie militaire
„ il faisoit partie d'une maison particuliere, alors
„ il devient Membre de l'Etat.

„ On met quelquefois au rang des Princes,
„ c'est-à-dire, des Commandans, des jeunes gens,
„ mais qui sont recommandables ou par une il-
„ lustre naissance, ou par les services de leurs
„ Ancêtres : il n'y a point de honte à leur obéir
„ & à les suivre dans les combats.

„ Il y a dans la Troupe qu'ils commandent
„ differens degrez d'honneur, & on n'y parvient
„ que par les preuves que l'on a données de son

„ cou-

» courage. Les Soldats se disputent les premiers
 » rangs, & à qui combattra le plus près du Prin-
 » ce, & les Princes se piquent entr'eux d'une pa-
 » reille émulation. C'est à qui occupera les postes
 » les plus dangereux, & à qui aura à sa suite un
 » plus grand nombre de braves & d'un courage
 » plus déterminé.

» Le Prince tire toute sa considération de ses
 » forces, & sa grandeur consiste à se voir tou-
 » jours environné d'une florissante jeunesse, qui
 » lui serve de Courtisans pendant la Paix, & de
 » Soldats pendant la Guerre. Dans les Batailles,
 » & quand on vient aux mains, ce seroit une
 » honte au Prince de n'être pas le premier à
 » charger l'ennemi, & un deshonneur à ses Sol-
 » dats de ne pas seconder sa valeur. Ils rapportent
 » à leurs Chefs l'honneur de leurs plus belles
 » actions : ils font vœu de le suivre dans les plus
 » grands perils, & s'il périt dans la Bataille,
 » personne ne lui veut survivre.

» Plusieurs de ces braves portent des chaines
 » & un anneau de fer, comme pour marque
 » d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils se soient, en
 » quelque manière, rendus la liberté à eux-mê-
 » mes, par la mort d'un ennemi de la Nation,
 » celebre par sa valeur.

» Quelques-uns même conservent encore ces
 » chaines après leur victoire ; ils vieillissent sous
 » d'illustres fers, & ils ne quittent pas même pen-
 » dant la Paix cette sorte de dévouement mili-
 » taire, & cette obligation publique de s'exposer
 » aux plus grands perils.

» La Cavalerie n'a pour toutes Armes que la
 » La Lance & le Bouclier : les Fantassins se ser-
 » vent de Dards & de Javelots ; chaque Soldat en
 » a plusieurs qu'il sçait lancer avec autant de force

» que

» que d'adresse; la principale force de leurs Ar-
» mées consiste dans l'Infanterie; c'est pourquoy
» ils la mélent parmi la Cavalerie, dont elle
» égale la vitesse. Ils choisissent pour cela les
» mieux faits de la jeunesse, qu'ils mettent aux
» premiers rangs: ils en prennent cent de chaque
» Canton, qui ont la pointe dans toutes les at-
» taques, & ce qui n'étoit d'abord qu'un certain
» nombre fixe & déterminé, est devenu une
» marque de courage & un titre d'honneur.

» Leurs Soldats chantent en allant à la charge.
» Ils jugent ordinairement du succès du combat
» par les cris qu'ils poussent, & selon qu'ils sont
» plus forts ou plus foibles, ils sont frapés de
» terreur ou en inspirent, comme si ce n'étoit
» pas tant un concert de voix, qu'une expres-
» sion fiere & tumultueuse de leur courage.

» S'il n'y a point de guerres dans leurs Pays,
» ces jeunes Princes en vont chercher parmi les
» Nations étrangères, soit qu'ils tiennent le re-
» pos indigne de leur courage, ou qu'ils n'ayent
» point d'autre moyen de subsister & d'entretie-
» nir les braves qu'ils menent à leur suite. Ceux-
» ci reçoivent ordinairement du Prince ou du
» Commandant, sous les Enseignes duquel ils
» combattent, ou un Cheval de Bataille, ou des
» Armes encore sanglantes & victorieuses, qui
» servent de témoignage & de récompense à leur
» valeur. La Table des Grands tient lieu de
» solde aux Officiers. Les Soldats n'ont pour
» paye que leur part du butin: ils préfèrent le
» pillage qu'ils peuvent faire en Pays ennemi,
» aux soins laborieux de cultiver la terre, & aux
» esperances lentes & incertaines de la recolte;
» & ils regardent comme une lâcheté d'acquérir
» avec peine & par un long travail ce qui ne

» peut

„ peut leur couler que la mort, ou d'honorables
 „ blessures.

„ Les Guerres generales de la Nation n'empê-
 „ chent pas les Combats particuliers ; chacun
 „ prend parti & s'engage selon les liaisons ou
 „ les querelles de sa famille, mais les haines ne
 „ sont pas immortelles ; les torts & les injures se
 „ reparent par des amandes, & cette satisfaction
 „ a été sagement établie, de peur que la liberté
 „ publique ne fût enfin la victime des differends
 „ & de l'ambition des particuliers.

„ L'hospitalité est un droit sacré parmi eux,
 „ & ils regardent comme un grand crime de fer-
 „ mer la porte aux étrangers. Les mariages y
 „ sont chastes ; la galanterie en est severement
 „ bannie. Le mari juge, & vengeur de son inju-
 „ re, punit lui-même la femme adultere.

„ La plûpart des Germains n'ont qu'une feu-
 „ le femme, ce qui est assez rare parmi des Bar-
 „ bares ; & si les Chefs & les plus Illustres par
 „ leur naissance, en ont plusieurs en même-tems,
 „ c'est moins par déreglement que pour soute-
 „ nir la Dignité de leur naissance.

„ Il y a même des Cantons, où ils ne souffrent
 „ pas que les femmes passent à de secondes nô-
 „ ces ; une fille en épousant son mari, s'y atta-
 „ che comme le corps fait à l'ame ; elle n'étend
 „ point au de là ses vûës ni ses desirs.

„ Les femmes n'aportent point de dot à leurs
 „ maris, elles en reçoivent au contraires quelques
 „ presens, non pas toutefois des bijoux ou des
 „ parures, mais des Bœufs pour le labourage,
 „ un Cheval avec son harnois, le Bouclier, la
 „ Lance & l'Epée ; elle donne aussi de son côté
 „ des armes à son mari. Voilà les gages de leur
 „ union, leurs auspices & leur hymenée, pour la
 „ faire

» faire souvenir qu'elle n'est point appellée à une
» vie molle & oisive, mais pour partager avec
» son mari ses peines & ses plaisirs, & être asso-
» ciée à l'une & à l'autre fortune.

» Leurs Esclaves n'en ont presque que le nom,
» ils ne s'en servent point aux vils emplois du
» domestique. Ces Serfs ont leur menage sepa-
» ré; leurs Patronsexigent seulement d'eux, com-
» me ont fait des Fermiers, certaine quantité de
» grains & de bestiaux. Parmi les différentes
» Saisons de l'année, on ne connoît gueres l'Au-
» tomne ni ses richesses; ils comptent par nuits
» plutôt que par jours, & ils sont élevez dans
» le sentiment que les tenebres ont précédé la
» lumiere.

» On voit peu d'apareil dans leurs funerailles,
» ils brulent seulement le corps des personnes
» illustres, sans mettre sur le Bucher ni parfums
» ni vêtemens: on n'y voit que leurs Armes, &
» quelque fois un Cheval de Bataille. Leurs Sepul-
» cres sont rehaussez de gazons, & ils meprisent
» la magnificence de nos Tombeaux, comme
» une dépense onereuse pour les vivans, & inuti-
» les aux morts. Ils quittent plutôt le deuil que
» leur douleur, ils laissent les larmes aux fem-
» mes, & ne témoignent leur affliction que par
» le souvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus.

Tel est à peu près le portrait que Tacite nous
a fait des Germains de son tems. On y voit une
grande austerité de mœurs, & une valeur égale,
le Gouvernement paroît tout Militaire; justes &
équitables entre eux par le besoin de la société.
Il semble que la violence seule faisoit tout leur
droit à l'égard de leurs voisins, la force du corps,
un courage intrepide, & une fermeté à l'épreu-
re des plus grands perils, leur tenoient lieu de tou-

tes les vertus, & le Prince même n'étoit considéré parmi les siens qu'autant que duroit le bonheur de ses Armes & la crainte de ses ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des mœurs si feroces & si sauvages avoient avec celles de nos premiers François, & ce qu'en ont écrit differens Auteurs contemporains.

Je commencerai par Sidonius Apollinaris, qui vivoit du tems de Childeric I. Pere de Clovis, & vers le milieu du cinquième siècle. Cet Auteur nous a laissé un portrait des François dans son Panagerique de Majorien, qu'il semble avoir copié sur celui que Tacite fait des Germains, tant ils sont semblables.

*Parallele des
François avec
les Germains.*

„ Les Franes, dit cet Auteur, ont la taille
„ haute, les cheveux blonds, les yeux bleus,
„ leurs vestes leur serrent tellement le corps
„ qu'on en distingue toute la forme, & ces vestes
„ ne passent pas le genoul. On les forme
„ au métier de la guerre dès leur plus tendre
„ jeunesse, ils deviennent si adroits qu'ils frappent
„ toujours où ils visent, & ils sont en même-
„ tems si agiles, qu'ils arrivent, pour ainsi-dire,
„ plutôt sur leurs ennemis que les Javelots mêmes
„ qu'ils ont lancez contre eux; au reste si
„ braves & si déterminez dans le péril, que le
„ nombre peut leur ôter la vie, sans leur ôter,
„ pour ainsi-dire, le courage.

L'ancienne Préface de Hyrold, qui se trouve à la tête du Manuscrit de la Loi Salique, tiré de l'Abbaye de *Fulde*, & qu'on croit plus ancien que le Regne de Clovis, nous représente les François comme un peuple qui joignoit les graces mêmes de la beauté à la vigueur & à la force du corps. Nation hardie, continuë cet Auteur, fiere, entreprenante, toujours en mouvement & en action,

Gens

Gens velox, audax & aspera, & qui mettoit sa gloire, ainsi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de son País chercher des perils dignes de son courage; la Mer même ne pouvoit pas mettre des bornes à leurs entreprises, & ils justifient par d'heureuses temeritez, ajoute le Panegyriste Emmenius, qu'il n'y avoit point d'obstacles ni de routes inconnuës à une valeur déterminée.

De là vinrent ces courses & ces expéditions si hardies, qu'ils firent avant leur Conquête des Gaules en differens climats, & dans lesquelles, tantôt par terre, ou avec de legeres Barques, ils penetrerent en Italie, en Espagne, & jusques dans le fond de l'Asie.

Les Romains qui occupoient les Gaules, leur firent une guerre sanglante & opiniâtre, pour les obliger à reconnoitre l'autorité de l'Empire. Rome étoit parvenue à un tel degré de puissance, qu'elle regardoit comme un outrage, la liberté de ses voisins; la haine si naturelle aux François pour toute Domination étrangere, les fit resister courageusement à des Armées redoutables; ils triompherent plusieurs fois des Maîtres du monde; ils n'étoient pas encore conquerans, la gloire & les charmes de la Domination leur étoient inconnuës; ils ne regardoient même pour leur Patrie que les endroits où ils pouvoient conserver leur liberté, & n'aspiroient à vaincre que pour ne pas devenir esclaves.

Il semble que le nom de *Francois*, dans cestems si éloignez, fut comme un nom vague, plutôt attaché à une Nation qu'à un País particulier, & qui suivoit le mouvement de la Fortune & de la Victoire.

Les entreprises des Romains, le voisinage &
la

la fertilité des Gaules leur firent ensuite naître le dessein de s'en rendre les Maîtres. Ils couvrirent le Rhin de leurs Barques, à la faveur desquelles ils ravagerent souvent ces riches Provinces avant que de pouvoir s'y établir: Les Romains & les Gaulois, leurs Sujets étoient surpris à tous momens par differens partis de ces Avanturiers jeunes, féroces, pleins de courage, avides de butin, & qui en faisant, pour ainsi-dire, le métier de brigands & de Pirates, aprirent insensiblement celui de Conquerans.

Souvent Vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutés de combattre; indifferens sur leur propre défaite, ils reprenoient les armes avec une nouvelle fierté, & ils se faisoient encore craindre même après leurs mauvais succez. Nation toujours armée, dit le Poëte Claudien, qui ne pouvoit souffrir le nom de Paix, & qui étoit uni par une fureur commune.

*Res avidi conscire novas, odioque furentes
Pacis, & ingenio, scelerumque cupidine fratres.*

Ces peuples belliqueux, accoutumés à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connoissoient guères d'autres récoltes que celles qu'ils faisoient l'épée à la main & sur les Terres des Romains. Claudien que je viens de citer, prétend cependant dans l'éloge qu'il fait des grandes qualitez de Stilicon, que ce General des Romains réduisit à la fin les François par la terreur de ses Armes à cultiver leurs Terres, & à changer le fer tranchant de leurs épées dans les instrumens paisibles du labourage.

Il ne tient pas à ce Poëte, non plus qu'aux Panegyristes de ce tems-là, que nous ne croyions que les Romains remportèrent de grands avantages sur les François: mais les conquêtes constantes

de

de cette Nation ruinent un peu ces Trophées imaginaires ; & pendant que les Romains triomphent des François dans leurs éloges , on est tout surpris de trouver ces derniers en deçà du Rhin , & déjà Maîtres d'une partie des Gaules.

Ces Peuples avant que d'en avoir fait la conquête ; s'établissoient ordinairement comme les Germains proche des Forêts & des Marais , qui leur servoient en même-tems de demeures & de Forteresses , & nous aprenons d'un Fragment de Sulpice Alexandre , le premier de nos Historiens , & dont Gregoire de Tours nous a conservé quelques Fragmens , de quelle maniere l'Armée Romaine , commandée par Quintinus , périt pour s'être engagée dans ces Forêts , où les François qui y étoient retranchez , les taillèrent en pièces.

„ Les Romains , dit cet Auteur , entrèrent dans
„ ces vastes Forêts , dont la solitude & le silence
„ causoient une secreete terreur aux Soldats. L'en-
„ nemi ne se montra d'abord qu'en petit nom-
„ bre ; le Romain les poursuit avec plus d'ardeur
„ que de prudence , & tombe dans des embus-
„ cades , ou se jette dans des Marais impraticables ;
„ pour lors tous les Francs parurent , & en-
„ fermerent l'Armée Romaine par un grand
„ abatis de Bois. Les Legions en desordre qui
„ ne pouvoient ni avancer ni reculer , tombent
„ sous une nuée de flèches & se renversent. Tout
„ se confond. Le Soldat effrayé , cherche sa sû-
„ reté dans la fuite , mais de quelque côté qu'il
„ tourne ses pas , il rencontre partout l'ennemi
„ & la mort. Heraclius Tribun des Joviniens ,
„ & la plûpart des Chefs y périrent. La nuit &
„ ces mêmes Forêts qui avoient causé la défaite
„ des Romains , servirent d'azile à ceux qui écha-
„ perent à la première fureur des victorieux ,

Leurs Maisons ou plutôt leurs Cabanes bâties sans art & dispersées sans aucun ordre , composoient leurs Villages, formoient differens Cantons , qui étoient gouvernez , dit Gregoire de Tours, par des Princes à longue chevelure , & qui à l'exemple des Germains, étoient toujours pris dans la Maison dominante, & dans la plus Noble de la Nation.

L'Autorité de ces Rois avoit ses bornes parmi les premiers François , aussi-bien que chez les Germains. Les Francs dépendoient à la verité de leurs Souverains , mais ces Princes dépendoient eux-mêmes de certaines Loix militaires, qu'ils n'osoient violer ; & si on examine bien la suite des Rois depuis Pharamond jusqu'à Clovis, peut-être qu'on trouvera qu'encore qu'ils fussent regardés comme Souverains absolus dans leurs conquêtes , qu'on ne les reconnoissoit gueres dans leurs Camps que comme Generaux des Soldats conquerans : ils leur donnoient leur part du butin , qui étoit comme un bien commun acquis par l'Armée , & les Rois n'entroient eux-mêmes dans ce partage , que selon que le sort en decidoit.

On sçait ce qui arriva à Clovis après la victoire qu'il avoit remportée sur Siagrius General des Romains. Ce Prince, quoi qu'encore Payen, voulant rendre à un Evêque un vase sacré qui avoit été pris dans un pillage general, demande comme par grace à ses Soldats qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devoit faire, mais un François feroce , & qui regardoit cette pieuse liberalité du Prince comme une entreprise sur les droits de l'Armée, donna un coup de sa hache d'armes sur ce vase , & lui dit fierement qu'il ne disposeroit que de ce que le sort lui don-

donneroit à lui-même dans le partage du butin.
Nihil bene accipies, nisi qua tibi fors curâ largitur.

Clovis, quoique naturellement fier & terrible, selon que son Histoire nous le représente, fut contraint de dissimuler une injure, qu'il ne se crut pas alors en pouvoir de vanger, aussi ne s'en fit-il pas raison par l'Autorité Royale, il eut recours depuis à celle de General, & il prit son tems dans une revûe des Troupes pour tuer le François de sa main, sous prétexte que ses armes n'étoient pas en bon état.

Thieri I. ou Theodoric fils du même Clovis & Roi d'Austrasie, étant resté dans ses Etats pendant que les Rois Childebért & Clotaire ravageoient la Bourgogne, ses propres Soldats chargés d'une oisiveté qui deshonoroit leurs courages, & accoutumés à une guerre qui leur tenoit lieu de soldé, prirent d'eux-mêmes les armes, & lui declarerent que s'il ne vouloit pas se mettre à leur tête, & les conduire sur les Terres des Bourguignons, ils iroient se ranger sous les Enseignes de ses deux Freres: Nation libre & guerriere, dit Libanius, qui regardoit comme une servitude l'obstacle que l'on mettoit à ses courses.

Il ne paroît point cependant que dans ces pillages, ni dans les premiers tems de nôtre Monarchie, les Francs recherchassent avec avidité l'or ni l'argent; ils ignoroient heureusement, comme la plupart des Germains, le prix & l'usage de ces Métaux si utiles & si dangereux, & ils ne comptoient pour biens solides, que la santé, la force, le courage, & la liberté: des Armes, des Chevaux, des Esclaves, ou les grains de leurs ennemis, étoient le principal objet de leurs entreprises & de leurs irruptions, & ces Peuples Guerriers en sortans de l'Allemagne, pour se jeter

dans les Gaules, n'aportèrent que du fer pour en faire la conquête.

Souvenez-vous, dit Gregoire de Tours, en parlant aux Rois petits fils du Grand Clovis, que ce Prince vôtre Ayeul a étendu les bornes de son Empire sans le secours de l'or ni de l'argent.

Le Tresor du Prince consistoit uniquement dans le courage de ses Soldats. Je ne parle point ici de quelques Maisons Royales qui composoient le Domaine de nos Rois depuis leur établissement dans les Gaules, non plus que des Tributs qu'ils tiroient des peuples conquis. Mais à l'égard des Conquerans & des François, Nation toute Militaire, & jalouse de sa liberté, ils ne connoissoient point d'autres Tributs que ceux de payer de leurs personnes à la guerre, & ils se contentoient, à la mode des Germains, d'offrir au Prince quelques presens, quand il tenoit le Champ de Mars & les Assemblées generales.

L'Auteur de la Cronique de *Hildelsheim*, après avoir rapporté les affaires qui se traitoient dans ces grandes Assemblées, & qui étoient comme le *Parlement general de la Nation*, ajoute, & pour lors on offroit aux Rois des presens, suivant l'ancienne coutume des François.

Ces presens chez nos premiers François, comme parmi les Germains, consistoient ordinairement en différentes especes de grains & de Bestiaux, & fut tout en Chevaux; & il se trouve dans les Additions à la Loi Salique une Ordonnance, qui prescrit que les Chevaux qu'on aura donné au Roi, portent le nom de celui qui les aura presentez.

Le Prince distribuoit ordinairement ses propres Chevaux à ses principaux Capitaines. Nos Rois n'avoient point d'autres Ministres ni d'au-

tres Courtisans. Ils les recevoient même à leur table, à l'exemple des Princes Germains, ils descendoient humainement dans les plaisirs de la Société, sans craindre de se dégrader, & ils accordoient heureusement la liberté avec le respect; bien éloignez des Empereurs Romains de ces tems-là, je parle d'Arcadius & d'Honorius, Princes toujours obsédés par une troupe d'Enuques, inaccessibles à leurs Soldats, & ensevelis dans le fond de leurs Palais, qui pendant que nos François démembrans l'Empire, affectoient des retraites misterieuses, au lieu de se montrer à la tête des Armées, comme si l'obscurité de la solitude les eût rendus plus respectables, & eût donné un nouvel éclat à leur Dignité. Nos Rois au contraire, fiers de leur Autorité par leur valeur, aimoient à se voir environnez par leurs Soldats; ils les aprochoient avec bonté de leurs personnes. Rien n'est plus commun dans nôtre Histoire que le titre de Convive de ces Princes, & c'étoit ordinairement le privilege de la Noblesse, la recompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu.

Gregoire de Tours, traitant de l'affaire de Prétextat Evêque de *Roïen*, qui après la mort de Chilperic étoit venu se plaindre à Gontran des violences de Fredegonde, ajoute, que le Prince reçut bien ce Prélat, & qu'après l'avoir admis à sa table, il le renvoya dans son Diocese.

La vie de St. Agile Abbé, écrite par un Auteur anonime, mais contemporain, parlant d'un Seigneur François appellé Anohald, raporte qu'il étoit d'une très-illustre Naissance, Conseiller & Convive du Roi Childebert.

C'étoit de ces anciens Capitaines qu'on tiroit les Maires du Palais: Dignité au dessus de la

condition d'un particulier, & peu differente de celle du Souverain. Personne n'ignore que chez les François, comme parmi les Germains, la Naissance seule decidoit de la Couronne, mais l'une & l'autre Nation n'avoit égard qu'à la valeur dans le choix de leurs Generaux; & nos premiers François, à l'exemple des Germains, s'étoient reservez le droit d'élire le Maire ou le General sous lequel ils vouloient combattre, & que le Prince devoit cependant confirmer par son Autorité, comme le fit la Reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II. son fils: *omnes Seniores*, dit son Historien, *Pontifices cum Ducibus ac Primoribus Regni ad se venire precepit*, &c. & un peu plus bas: *Pontificum & Ducum Electione majorem Domus stabiliens*, &c.

NB. Le reste de cette Dissertation sera pour le mois prochain.

*Le Czar
fait imprimer
la Bible en
Langue Russe.*

II. Le Czar avant son départ pour *Moscow*, a, dit-on, donné des ordres très-précis pour faire imprimer en Langue Russe le vieux & le nouveau Testament. L'édition de cet Ouvrage doit se faire à *Amsterdam*, & on laissera à chaque page de larges marges en blanc, pour y mettre les reflexions de chaque Theologien, & ensuite en faire des Commentaires. Chaque Famille sera obligée d'acheter un de ces exemplaires, qui seront taxez à un prix modique pour les pauvres; & il ne sera permis à aucun Sujet de ce Prince de se marier, qu'on ne soit assuré qu'il est en possession de ce Livre, qu'il l'entend, & qu'il est en état d'instruire sa Famille. On voit par là que S. M. Cz. est dans la resolution de tirer ses Sujets de l'ignorance dans laquelle ils croupissent, & comme c'est principalement par la faute de ceux qui
font

des Princes &c. Avril 1722. 249

sont chargez de leur instruction, le Clergé devant prêcher suivant l'usage établi dans les Etats les mieux policez de l'Europe, & n'avancera rien dans ses Sermons que de conforme à l'Ecriture Sainte, & à la Tradition la plus universellement reçüe.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Fard*.

E N I G M E.

JE suis le plus grand corps qui soit dans l'Univers,

Mon Empire s'étend en cent climats divers:
Vous cherchez en vain ma grandeur, ma naissance,

Mon âge, mon Païs, & par quelle puissance,
Sans sortir d'où je suis, vous me voyez mouvoir.

Aucun des Elemens n'a sur moi de pouvoir,

Le tems même, le tems fatal à la nature,

Respectera toujours mon être & ma figure;

Je ne changerai point: pour avoir mes tresors

Les hommes tous les jours font de nouveaux efforts;

L'entrée de mes Etats à chacun est ouverte;

Tel croit de s'enrichir, qui vient chercher sa perte;

Je porte dans mon sein l'épouvante & l'horreur;

Le moindre de mes bras quand je suis en fureur.

Des hommes les plus fiers, fait pâlir le visage:

Il n'est contre mes coups ni force ni courage;

De tout l'effort humain je m'embarrasse peu,

Et je ne crains enfin ni le fer ni le feu.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

Arrivée de
Mademoiselle
de Montpen-
sier à Lerma.

E Espagne. Mademoiselle de Montpensier a employé onze jours à faire le voyage, depuis le lieu de l'échange jusqu'à *Cogollos*, Bourg situé à deux lieues de *Lerma*, où elle arriva le 19. Janvier. Là le Duc d'Arcos vint la complimenter de la part du Prince, de la Princesse Regnante, & du Prince des Asturies son futur Epoux, qui monterent eux-mêmes, mais *incognito*, dans un Carosse de la suite de ce Duc, & arriverent en même-tems que lui à *Cogollos*. Ils le laisserent paroître seul pour faire son compliment, & se firent présenter ensuite à cette Princesse par ce Seigneur, comme des personnes de sa Famille qui demandoient à lui faire la reverence; mais lors qu'il s'aperçût qu'elle commençoit à les reconnoître, il lui avoia que c'étoient ses Maîtres. La Princesse se jetta aussi-tôt à la main du Prince Regnant, qui lui presenta le Prince des Asturies, & pendant une heure entiere que cette illustre Compagnie resta de bout dans la Chambre, la Princesse reçut toutes les caresses & les marques de tendresses imaginables de leur part. Le même jour la Cour retourna à *Lerma*, & le lendemain 20. la Princesse y arriva vers les deux heures de l'après-midi; le Prince, la Princesse Regnante & le Prince des Asturies, qui dinoient, quitterent la table, & allerent au devant d'elle jusqu'à la porte de la Cour du Palais, où ils la reçurent

des Princes &c. Avril 1722. 251

reçurent, & de là la conduisirent dans l'appartement qui lui étoit préparé, où elle prit quelques heures de repos. Sur le soir elle fut conduite avec le Prince des Asturies dans une Sale où l'on avoit drellé un Autel, & le Cardinal de Borgia fit la ceremonie de leur donner la Benediction Nuptiale. Le soir il y eut un souper magnifique, *Son Ma* à l'issuë duquel on commença le Bal dans la Sale, où on avoit placé 4. tabourets, l'un pour le Nonce du Pape, & les trois autres pour le Duc de St. Simon, le Marquis de Mauleuvrier Ambassadeurs de France, & le Vidame de Chartres qui relevoit de maladie. Après le Bal on deshabilla le Prince des Asturies à la porte de la Chambre où la Princesse fut deshabillée en presence de la Reine; lors que la Princesse fut au lit, le Prince des Asturies y fut conduit par la Reine; le Duc de Popoli se plaça du côté du Prince, & la Duchesse de Montellano du côté de la Princesse. Alors on ouvrit les portes de la Chambre, & les Seigneurs & Dames eurent la permission d'y entrer; le Mariage ne s'étant pas autrement consommé, à cause de l'âge de la Princesse qui n'a que 13. ans & quelques mois. Le 21. à midi le Prince des Asturies alla prendre sa nouvelle Epouse, & la conduisit dans la même Sale où ils avoient reçu la veille la Benediction Nuptiale; ils y entendirent la Messe celebrée par le Cardinal de Borgia, qui fit la ceremonie de la *Velation*, & le 22. toute la Cour partit de *Lerma* pour retourner à *Madrid*.

II. La Cour n'a mis que cinq jours pour revenir de *Lerma* à *Madrid*, afin d'éviter sur son *Retour* passage l'embarras & l'ennui des Harangues & *Cour à* des complimens, & le 26. elle arriva dans cette *drid.*
Capitale. La nouvelle Princesse des Asturies'est

trou-

trouvée indisposée d'une espee d'Eresipele au visage, qui s'est dissipée après deux saignées, & cela a fait differer jusqu'à son entier rétablissement, les réjouiissances & les fêtes publiques qui avoient été préparées au sujet de la consommation de son Mariage. Les Infants Dom Carlos & Dom Ferdinand, qui avoient été attaquez de la rougeole, sont entierement guéris, & revinrent le 4. Fevrier du *Buen-Retiro* au Palais Royal.

III. Le 2. le Marquis de Rufé second fils du Duc de St. Simon, qui a été fait Grand d'Espagne de la premiere Classe, se couvrit pour la premiere fois à la Cour en cette qualité, étant accompagné dans cette ceremonie par le Duc d'Arcos, qui y avoit invité tous les autres Grands; & ce jour-là le Duc de St. Simon donna une magnifique Fête à cette occasion. Ce Ministre a fait placer les Armes de France sur la façade de son Hôtel, & augmente considerablement son train, ce qui fait croire qu'il fera en cette Cour un plus long sejour qu'on ne l'avoit crû. Le Duc d'Osune qui est à *Paris*, n'est pas rapellé, & le Duc de Bournonville, qui avoit été nommé pour aller le remplacer, a eu contr'ordre, & n'ira pas remplir l'Ambassade de France, comme on l'avoit débité ci-devant.

IV. Mr. le Baron de Colster Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces-Unies, eut le 5. son Audience particuliere du Prince Regnant, auquel il remit une Lettre de félicitation de Leurs Hautes Puissances, sur la double Alliance que l'Espagne vient de contracter avec la France, & le lendemain Son Excellence en eut une autre du Prince des Asturies sur le même sujet. Le Ministre du Roi de Sardaigne a aussi notifié en cette Cour le

Mariage

des Princes &c. Avril 1722. 253

Mariage du Prince de Piémont avec la Princesse Louïse de Sultzbach. Pendant la maladie de la Princesse des Asturies, son nouvel Epoux, de même que le Prince & la Princesse Regnante l'ont régulièrement visitée tous les jours, & le 8. S. A. R. commença à se promener dans la Chambre. On dispose toutes choses pour le beau feu d'artifice qui doit le tirer devant le Palais, & lors qu'elle sera entièrement retablie, on commencera les rejouïssances publiques qui ont été différées par son indisposition.

V. Il est vraisemblable que l'ouverture du Congrès de *Cambrai* n'est suspenduë que par les délais qu'apporte le Roi d'Angleterre à consentir aux propositions de l'Espagne touchant la restitution de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, sur laquelle cette Cour insiste toujours fortement. Le Colonel Stanhope confere journellement avec les Ministres Espagnols, pour trouver les moyens d'aplanir ces difficultez, & il ne se passe aucune semaine qu'il ne parte jusqu'à 3. Couriers pour les Cours de *France* ou de *Londres*. Quoi que l'on garde un très-grand secret sur ces negociations, on ne peut attribuer ces retards qu'à cette seule affaire, & en regarder le Roi d'Angleterre comme la principale cause; d'autant plus que les Plenipotentiaires de toutes les autres Puissances se sont rendus au Congrès, & paroissent disposés à en faire l'ouverture, & qu'il n'y a que ceux de S. M. Britannique qui manquent, & qui diffèrent tant qu'ils peuvent. Les Colonels des Regimens ont reçu des ordres précis de tenir leurs Troupes completes pour le 15. Mars prochain, & alors on distribuëra des habits neufs à ceux qui n'en eurent pas l'année dernière.

VI. Le 13. & le 14. la Cour prit le deuil pour
l'avo

l'anniversaire de la mort de la feu Reine Marie-Louïse de Savoye premiere femme du Prince Regnant, & assista à un Service solemnel qui se fit dans l'Eglise du Couvent de l'*Incarnation*. Le 15. la Princesse des Asturies étant entierement rétablie de son indisposition, la Famille Royale se rendit à Nôtre-Dame d'*Atocha*, où l'on chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu de son heureuse arrivée dans ce Royaume & de sa convalescence. Ce même soir le Marquis de Vadilla Corregidor de la Ville fit tirer une partie du beau feu d'Artifice dressé devant le Palais, & le lendemain on tira le reste. Pendant trois soirs consecutifs il y a eu des feux & des illuminations par toute la Ville, & le Bal au Palais, où la Noblesse & les Ministres étrangers ont paru avec des habits & des trains magnifiques, & jamais la Cour n'a été si brillante que dans cette occasion.

Canonisa-
tion du Roi
Ferdinand
III.

VII. Le Pape a adressé au Clergé de *Seville* une Bulle pour celebrer tous les ans le 6. Mars, la Fête de S. Ferdinand troisiéme du nom, dont le Corps est en depôt dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville. Ce Prince a été Roi de Castille, & commença à regner en 1226. par la mort d'Alfonse IX. son pere, qui l'avoit toujours éloigné du Gouvernement du Royaume, dont il étoit néanmoins présomptif Heritier du chef de sa Mere Berengere, Sœur de Henri premier, qui mourut sans posterité: & ce fut pour lors que Ferdinand III. réunit les Royaumes de *Leon* & de *Castille*. En 1236. il prit sur les Mores *Cordonè*, & en 1248. le Royaume de *Murcie* & *Seville*. Il mettoit de nouvelles forces sur pied pour passer en *Afrique*, & faire la conquête du Royaume de *Maroc*, lors qu'il mourut à *Seville* en 1252. après un Regne de 26. ans. C'est ce Prince qui a transferé l'Université

versité de Valence à Salamanque, & sa pieté, la liberalité envers les Eglises, & la guerre continuelle qu'il a faite aux Infideles, lui ont fait mériter le nom de Saint, ayant été canonisé à Rome en 1671. le 15. Fevrier. De son premier mariage avec Beatrix de Sueve fille de Philippe Roi des Romains, il eut Alphonse X. qui lui succéda dans ses Etats; & de sa seconde Femme Jeanne Comtesse d'Aumale & de Ponthieu, nâquit Ferdinand, qui a fait la Branche des Comtes d'Aumale.

VIII. Un Bâtiment d'avis revenu des Indes Occidentales, & en dernier lieu de la *Haranne*, a raporté que les Gallions qui firent voile de *Cadix* le 21. Juin dernier, arriverent heureusement à *Cartagene* le 3. Août suivant. Les Vaisseaux destinez pour ce Pais, qui sont dans le Port de *Cadix*, ne sont pas prêts à mettre à la voile, & le tems de leur départ n'est pas même encore fixé. Il y avoit le dix 22. Vaisseaux étrangers faisans quarantaine dans cette Baye; & on assure que celle des Bâtimens venans du Nord, va être réduite à l'avenir à vingt jours au lieu de quarante qui étoient ordonnez. Celle des Bâtimens Anglois, Ostendois, Irlandois, &c. est toujours fixée à vingt-cinq.

IX. *Portugal*. L'Academie Royale de l'Histoire établie à *Lisbonne*, fit le 6. Decembre dernier l'annivetsaire de son institution, & le 9. le Roi honora de sa presence la dernière Assemblée de cette année. On y proceda à l'élection par scrutin des Directeurs qui doivent présider aux Conférences de l'année presente 1722. & les Marquis d'Alegrette, de Fronteyra, d'Abrantes, le Comte de Riceyra, & le Pere de Souza, qui l'avoient déjà été la précédente, eurent tous les suffrages & furent

rent continuer. Après l'élection le Pere Manuel de Sa remit au Secretaire de l'Academie un Catalogue historique de tous les Ecrivains Portugais de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont Carmel.

X. Le Roi & la Reine tinrent le premier Février sur les Fonds une fille nouvellement née au Marquis de Mendoza Secretaire d'Etat ; ce fut le Patriarche de *Lisbonne*, assisté de 3. de ses Chanoines, qui fit la ceremonie, à laquelle se trouverent toute la Famille Royale & plusieurs Seigneurs & Dames. Le 2. le Roi partit pour *Salva Terra*, où il est allé prendre le divertissement de la chasse avec les Infants ses Freres, & le 3. Sa M. fut suivie de la Reine & du reste de la Cour.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

Le Pape travaille à l'élevation de sa Famille.

I. **R**ome. Les deux Neveux du Pape Dom Charles & Dom Antoine Conti parurent le 18. Janvier pour la premiere fois à la tête de leurs Compagnies de Chevaux Legers de la Garde, & accompagnerent Sa Sainteté, qui ce-jour-là alla visiter l'après-midi la Basilique du *Vatican*, où l'on celebrait la Fête de la *Chaire de St. Pierre*, & où Elle fut reçue par le Cardinal Camerlingue. Le St. Pere étoit accompagné des Cardinaux Conti & Spinola avec sa suite ordinaire, & le Duc de Poli fit dans cette occasion les fonctions de Prince du Trône. La tendresse de S. S. pour sa Famille se signale tous les jours par de nouveaux bienfaits, & quoique Clement XI. son Prédecesseur ait par une Bulle particuliere essayé de mettre un frein au Nepotisme, le penchant naturel l'emporte

des Princes Ec. Avril 1722. 257

porte sur cette loi si sagement établie, mais qui suivant les apparences, sera toujours mal observée. Le Duc de Poli vient d'être gratifié d'une pension de 2400. Ecus Romains; le nouveau Duc de Guadagnola, d'une autre de 2000.: & pour n'en pas faire à deux fois, le St. Pere accorde à la Famille par un privilege spécial, toutes les Franchises dont jouissent les Cardinaux, & va, dit-on, au premier jour les declarer tous Princes du Trône. Le Mariage de Dona Faustina Mattei, fille du Duc de Paganica, est conclu avec Dom Marc Conti, le Duc de Poli son Pere a déjà signé le Contract, & cette affaire pour être consommée, n'attend que le consentement du Pape, qu'il ne refusera vraisemblablement pas, à cause des avantages qui en reviennent à sa Famille, cette Princesse étant une des plus riches héritières de Rome.

II. On travaille avec empressement à perfectionner le Canal de *St. Felicita*, pour faire la jonction des eaux de la Mer avec celles du Lac, & plus de 800. Pionniers y sont actuellement employez. On prétend par là se procurer de grandes commoditez, & principalement à meliorer la pêche. En remuant les terres on a trouvé trois tuyaux doubles de la grosseur de trois doigts, avec une Inscription de l'Empereur Valerien, & un Esquif de Galeres; ce qui fait croire qu'il y avoit là autrefois un Bassin, ou que c'étoit un Port de l'Empire Romain. Le 19. les 50. Gentilshommes qui ont servi de Pages au Pape le jour de sa prise de possession du Pontificat, furent admis à baiser les pieds de S. S., qui leur fit distribuer à chacun une Couronne d'Agathe & une Médaille d'or, des Indulgences, & des Patentes qui les declarent Chevaliers Comtes du Palais.

*Canal pour
joindre la
Mer au Lac.*

Ce même jour les Chanoines de St. Jean de *La-tran* envoyerent au St. Pere le present ordinaire de deux Agneaux, qui après avoir été benits furent remis à Mr. Lanceta Doyen de la Rote, pour être élevez & tondus dans la Saison, & leur laine employée au *Pallium* que l'on donne aux Archevêques.

Le Chevalier de St. George a Audience du Pape.

III. Le 20. le Chevalier de St. George & la Princesse son Epouse eurent Audience particuliere du Pape, qui les reçut avec beaucoup de tendresse : ils y furent introduits à l'ordinaire par la porte secrete du Jardin du *Quirinal*, & rendirent compte à S. S. des soins qu'ils prennent pour faire élever leur Fils, qui a environ un an, dans la Religion Catholique Romaine ; que pour cet effet ils le faisoient porter tous les jours dans la Chapelle de leur Palais, où il entendoit la Messe celebrée par un Dominicain, qui étoit aussi chargé de lui donner les instructions convenables à son âge ; S. S. a paru très-satisfaite de cette attention ; cependant on assure que l'entretien de leurs personnes & de leur Maison lui étant fort à charge, Elle a fait insinuer au Prince Regnant en Espagne & à quelques autres Puissances, d'y vouloir bien contribuer.

IV. Il se tint le 22. , comme à l'ordinaire, une Congregation du St. Office où le Pape assista ; & les Cardinaux Députez en tinrent une particuliere sur les affaires de Pologne. On croit que le Cardinal Salerno sera envoyé incessamment à *Dresde*, pour y exécuter une Commission importante, & que le Cardinal Pic de la Mirandole va être pourvû de la Legation d'*Urbain*. Mr. Cavalieri a reçu ordre de presser son départ pour se rendre à sa Nonciature de *Cologne*, mais le Cardinal d'Althan refusant de lui accorder les

Passé-

des Princes &c. Avril 1722. 259

Passeports nécessaires, on n'est pas encore certain quand il se mettra en chemin. L'Abbé Martelli a été nommé à l'Archevêché de *Florence*, & l'Abbaye de *St. Angela* dans le Royaume de *Naples*, a été donnée à Mr. del Giudici.

V. Dans une Audience qu'eut le 24. le Cardinal Aquaviva, cette Eminence presenta au Pape le Chevalier Dejon Grand Echanton du Duc de *Toscane*, qui lui avoit été recommandé par ce Prince. Ce Ministre dans cette Audience exposa la Commission dont il étoit chargé de la part du Grand Duc son Maître, à Sa Sainteté, qui fit appeller en même tems l'Abbé Tanfin chargé des affaires de France en cette Cour, pour lui en faire part. Le même jour le Cardinal Aquaviva dépêcha un Exprés à *Madrid*, auquel il ne fit prendre des Chevaux de poste, que lors qu'il fut hors de l'Etat Ecclesiastique, pour ôter au public la connoissance & le sujet de son départ. Quelque mystere que l'on affecte, on présume que ces Negotiations roulent sur les embarras où se trouve le Grand Duc, par raport à l'indépendance de l'Etat de *Florence*, que ce Prince voudroit maintenir contre les prétentions de l'Empereur, qui demande que la *Toscane* soit reconnüe Fief de l'Empire, & que l'Article inseré dans le Traité de la Quadruple Alliance, concernant la disposition qui a été faite de la Succession de cet Etat au défaut d'Heritiers mâles de la Maison Regnante, soit exécuté. Voilà à peu près le sujet du differend qui intrigue cette Cour, à quoi l'Angleterre & la France s'interessent comme Parties contractantes, & l'Espagne comme partie dénommée pour recueillir cette Succession.

VI. On assure que le Cardinal d'Althan restera à *Rome* encore quelque tems, en qualité d'Am-

S ambassadeur

Envoyé de
Toscane à
Rome.

ambassadeur de l'Empereur, & que le Prince Borghese est confirmé dans la Viceroyauté de Naples, jusqu'à ce que S. M. I. en ait autrement disposé. Le Cardinal Schrottenbach est sur son départ pour retourner à son Evêché d'Olmütz, & le Cardinal d'Acunha Portugais, à Lisbonne. Comme le Chapitre general des Religieux de l'Ordre de Saint François ne s'est pas tenu à Rome depuis la mort de Charles II. Roi d'Espagne, S. S. a écrit un Bref au Prince Regnant, pour lui notifier, qu'à l'imitation des Papes Innocent III. & Gregoire IX. ses Prédecesseurs, Elle vouloit assister en personne à ce Chapitre, & qu'Elle avoit ordonné aux Commissaires Generaux de le convoquer pour le mois de Mai prochain. Le 28. le Ministre du Roi de Sardaigne fit part au Pape, au Sacré College, & aux Ministres étrangers du Mariage du Prince de Piémont avec la Princesse de Sultzbach.

VII. Il s'est tenu quelques Congregations particulieres de Cardinaux sur differens sujets; entr'autres pour examiner & permettre l'impression de quelques Livres en Langue Orientale, & pour défendre aux Maisons Religieuses de vendre & débiter à l'avenir aucunes Drogues & Médicaments au préjudice des Apoticaire qui se sont plaints que ce Commerce leur étoit préjudiciable. Le 29. il y eut Congrégation du St. Office à l'ordinaire, & le 30. Examen d'Evêques au Quirinal. Le lendemain on fit dans la Basilique de St. Pierre un Service solemnel pour l'anniversaire de la mort du Pape Alexandre VIII., où se trouverent 15. Cardinaux & plusieurs personnes de distinction.

VIII. Le 2. Fevrier jour de la Fête de la Purification de la Vierge, le Pape accompagné des Cardinaux Evêques, du Gouverneur de Rome, & du Duc de Poli Prince du Trône, & d'une

des Princes &c. Avril 1722. 261

nombreuse suite, descendit processionnellement dans la Chapelle du *Quirinal*, où il fit la Bénédiction & la distribution des Cierges, assisté des Cardinaux *Ottoboni & Imperiali*; on chanta ensuite le *Te Deum*, en actions de grâces de ce qu'en 1703. à pareil jour; la Ville de *Rome* fut délivrée d'un violent tremblement de terre, & le même jour S. S. envoya par un de ses Cameriers des Cierges benits au Chevalier de St. George, aux Ministres étrangers, & aux Princes & Princesses. L'Abbé *Tanlin* Ministre de France continuë d'avoir de fréquentes Audiences du St. Pere, auxquelles interviennent pour l'ordinaire les Cardinaux *Aquaviva & Spinola*. Le 4. S. S. assista à la Congregation du St. Office, & l'après-midi Elle donna Audience à l'Ambassadeur de *Venise* & à celui de *Ferrare*, qui ayant fini les affaires qui le retenoient dans cette Ville, est sur le point de retourner dans sa Patrie.

IX. Le Mariage de Don Antoine Conti Neveu du Pape avec Dona Faustina Mattei, est déclaré, la demande en ayant solennellement été faite par le Cardinal Conti; & le Duc de *Paganica* Pere de la future, qui prend les Ordres sacrez, suivant un Article stipulé dans le Contrat de Mariage, est entré dans le Couvent de *Saint Jean & de St. Paul*, pour y faire ses exercices spirituels, & se disposer à cette action. Ce Prince avant sa retraite a remis la Princesse sa fille entre les mains de la Princesse de Ste. Croix à Tante, pour y rester jusqu'à la celebration des Nôces. Mr. Bernard Leoni a été sacré Evêque de *Nona* en *Dalmatie*, par le Cardinal *Paulucci*, Vicaire, assisté de Messieurs *Cassaffa & Maresofchi*; & le Cardinal de *Bos* a fait la ceremonie de donner l'habit de Re-

Le Duc de Paganica prend les Ordres sacrez.

ligieuse à une Courtisane revenue ou lassée d'être mondaine : c'est la Princesse de Piombino qui en a fait tous les frais. Le 7. on commença les divertissemens du Carnaval par des courses de Chevaux & des Masçarades , & l'Opera fut représenté sur differens Theatres ; mais S. S. a défendu les Bals publics , excepté chez les Ambassadeurs.

*Differend
avec le Roi
de Portugal.*

X. Il s'est élevé un petit differend entre le St. Siège & le Roi de Portugal , que le Cardinal d'Acunha tâche d'ajuster avant son départ. C'est au sujet de Mr. Bichi actuellement Nonce de S. S. à *Lisbonne* , que S. M. Portugaise demande qui soit élevé au Cardinalat avant d'être relevé par Mr. Ferran son Successeur , que ce Prince refuse de recevoir sans cette condition. Le 10. cette Eminence eut une Audience du Pape à ce sujet , & le lendemain l'Ambassadeur de Portugal en eut une autre, où il déduisit plus au long les prétentions du Roi son Maître. Le Cardinal Tanara Doyen, & plusieurs autres Cardinaux sont allés à la Campagne, pour éviter l'embarras du Carnaval ; & le 12. le Pape alla visiter l'Eglise de *St. Laurent* , où le Venerable étoit exposé. S. S. jouit à présent d'une santé parfaite , & n'a plus aucun ressentiment de sa dernière indisposition.

*La Famille
Albani refuse
l'Ordre du
St. Esprit.*

XI. Le 13. l'Abbé Tansin dans une Audience particuliere qu'il eut, notifia à S. S. de la part de Mr. le Duc Régent de France, que le Roi avoit donné l'Ordre du St. Esprit à Dom Charles Albani Neveu du feu Pape Clement XI. On n'est pas peu surpris de voir dans cette occasion les Cardinaux Freres de ce Seigneur , protester publiquement qu'ils n'ont nullement sollicité cet honneur , que des Souverains ne dédaignent pas, mais encore faire des instances auprès de Dom Charles

Charles leur Frere, pour l'obliger à ne pas l'accepter : c'est un manège que l'on a peine à concevoir. On assure que le Cardinal Camerlingue a exposé dans une Lettre qu'il a écrite à S. M. Très-Chrétienne, les motifs qui l'engageoient à ne pas accepter cette grace pour sa Famille, & qu'il en avoit donné avis à son Frere qui fait sa résidence à *Urbain*. Les plaisirs du Carnaval se continuent, & les Ambassadeurs de Venise & de Portugal se distinguent entr'autres par les fréquentes & magnifiques fêtes qu'ils donnent. Le bruit court que le Roi de Pologne viendra au Printems prochain faire un tour en Italie, ce qui n'embarasse pas peu le Sacré College, qui a déjà fait demander au Pape de quelle maniere on se comportera envers ce Prince, & quel sera le ceremonial que l'on observera dans cette occasion.

XII. L'affaire de l'investiture du Royaume de *Naples* que l'Empereur demande, n'est pas encore terminée. On ne peut non plus rien dire de certain sur la Constitution *Unigenitus*, les sentimens du Pape étans toujours très-équivoques à ce sujet. Quelque peu favorable que S. S. soit, à ce que l'on assure, à cette Bulle, il est néanmoins certain qu'Elle voudra toujours maintenir les droits & conserver l'honneur du St. Siège, & on doit s'attendre qu'Elle ne se relâchera jamais sur cet article. Obstacle insurmontable, & qui n'est pas facile à lever.

XIII. Celle du Cardinal Alberoni prend un train tout-à-fait favorable à cette Eminence. *Rome* est un azile pour elle impenetrable aux Puissances les plus redoutables ; & si les Cardinaux ses Confreres le trouvent innocent, tous les memoires & les plaintes de l'Espagne ne lui porteront que de legeres atteintes. On conjecture que le terme

*Etat de
faire du
dinal Al
roni.*

des poursuites va expirer , par la conduite que l'on tient à son égard : on vient de lui rendre les prérogatives du Sacré Palais , en le remettant sur le rôle de ceux qui reçoivent le pain & le vin ; les memoires que l'on repand dans le public sont autant d'apologies en sa faveur , on les reçoit avec empressement , & commencent à faire une tendre impression ; le St. Pere paroît avoir besoin de ses talens & de son génie ; S. S. même presse le jugement de son procès , & les Cardinaux murmurent hautement de ce qu'on laisse si long-tems un de leurs Freres dans l'obscurité & l'ignominie. Toutes ces dispositions nous annoncent sensiblement son rétablissement , & que l'éclat que sa conduite a fait dans le monde , est même sur le point de tourner à son honneur. J'ai differé de donner jusqu'à présent les differens Memoires qui ont paru ou de la part de ses ennemis , ou pour sa justification , craignant en cela de choquer la prevention publique , mais dans l'état où paroissent les choses , je n'hésite plus de les produire & de les mettre au jour. Voici la traduction d'une Lettre qui vient de paroître , très-capable de confirmer le public dans mon opinion ; elle expose à la verité les griefs & les crimes dont cette Eminence étoit chargée , mais avec des adoucissémens qui ne tendent qu'à la justifier. Cette Lettre est curieuse & instruit suffisamment de ce que l'on doit savoir à ce sujet , mais comme elle est longue , on la donnera à plusieurs fois.

Traduction d'une Lettre d'un Prélat au Marquis de... au sujet du Cardinal Alberoni.

Vous souhaitez depuis si long-tems d'être informé au juste de l'état des affaires du Cardinal *Alberoni*, de ses qualitez, & de l'estime qu'on en fait, que je ne puis rester plus longtems sans vous satisfaire, &c. . . . Croiriez-vous, Monsieur, qu'on rejette sur les capricieuses influences de ce present Siecle, la cause & les motifs de sa persécution ; mais on le met au nombre des malheureux, & le Public ne peut que se rappeler l'infortune de cette Eminence, lors qu'il voit à Rome le Cardinal del Giudice & la Princesse des Ursins. Vous comprendrez facilement ce que je veux dire ; & je me persuade que vous raisonnerez comme moi, si vous daignez rappeler dans vôtre souvenir les revolutions qui sont arrivées depuis quelques années dans le Ministère Espagnol. Vous ne manquerez pas de dire que je suis son Partisan, & que je me suis laissé gagner ; mais quand vous viendrez à réfléchir sur le plaisir que je me faisois ci-devant de le voir dégrader, vous me rendrez peut-être plus de justice. Peut-être aussi qu'il vous arrivera la même chose qu'à moi, & qu'après avoir bien considéré les griefs qu'on forme contre lui, & sa patience à tout essuyer sans se décourager, vous viendrez qu'en se déclarant en sa faveur, on prend le parti de la raison, de l'équité, du merite, & de la justice.

Lettre au
sujet de cette
Eminence.

La reputation qu'on lui avoit donnée dans le monde, d'avoir troublé le repos de l'Europe, d'être l'Auteur d'une Guerre sanglante, Fauteur du Turc, Usurpateur des Biens Ecclésiastiques, Prévaricateur des Droits du St. Pere, Ennemi implacable de Rome,

me ; & outre tout cela , disgracié de son Prince , persecuté avec fureur par Clement XI. , accusé , pour ainsi dire , par toutes les bouches de l'Univers , enfin rejetté & rebuté de telle maniere , qu'à peine pouvoit-il trouver un pied de terre pour lui servir d'azile : Toutes ces accusations , dis-je , me l'avoient rendu si odieux , que le voyant à Rome pendant le Conclave , je croyois que par une Providence particuliere du Ciel , l'Ante-Christ s'étoit livré entre les mains du St. Siege. Quelle joye pour un zelé Partisan de l'Eglise ! Mais ce tems n'est plus , & depuis que la lumiere a succédé aux tenebres , & que la verité s'est manifestée , les Ministres des Princes considerent cette Eminence , & les plus éclairés ne savent ce qu'ils doivent le plus admirer en elle , ou sa constance , ou sa capacité , ou sa penetration. Rome lui applaudit à tout , & ce qui lui fait le plus d'honneur , c'est que ceux mêmes qui sont instruits à fond de ses affaires , s'écrient que tout ce bruit aboutira à celui de l'ensauventement des Montagnes : mais venons au fait.

Les Adversaires de ce Cardinal ayant formé le plan de le décardinalizer , crurent qu'ils n'avoient point de meilleurs motifs à employer pour en venir à bout , que de faire tomber sur lui la Guerre de Sardaigne , persuadés que cette accusation seroit d'autant plus croyable , qu'étant à la tête des affaires d'Espagne , il étoit plausible de soutenir , qu'il avoit jetté le fondement de ce pernicieux dessein. Dans le fond cette conjoncture paroissoit assez vraisemblable , puis qu'il avoit refusé non seulement de s'engager avec l'Empereur dans la Guerre contre les Infideles , mais que lui-même avoit porté le Roi d'Espagne à promettre au Pape Clement XI. , qui se rendit caution de cet engagement , qu'il n'attaqueroit point les Etats possé-
dez

déz actuellement par la Maison d'Autriche, pendant tout le tems que S. M. I. seroit aux prises avec l'Ennemi commun. Cependant tout le monde sçait, que la Cour de Vienne n'eut pas plutôt rompu avec la Porte, que la Sardaigne fut envahie; & que l'esperance du secours Espagnol, promis par le Cardinal Alberoni, commença à se dissiper.

Je ne vous tairai pas, que toute la Chrétienté fut scandalisée de ce procedé, & que sans beaucoup examiner les raisons de cette violation de parole, on cria au fer & au feu contre le Cardinal Alberoni, & chacun raisonnoit ainsi: Ce Prélat est au timon des affaires d'Espagne, il en a la suprême direction; par conséquent, si la Cour de Madrid s'est déclarée contre l'Empereur, cette Eminence est coupable; & a voulu troubler le repos de toute l'Europe: elle est ennemie du Nom Chrétien; elle a faussé la promesse faite au St. Pere; elle a séduit la crédulité du Roi d'Espagne; en un mot, c'est un traître & un perfide, tant envers l'Eglise, qu'envers S. M. Catholique. C'est ainsi que l'Univers a raisonné, & que vous & moi avons souvent réfléchi, tandis que ce Cardinal gardoit un profond silence, & essayoit comme un fidele Ministre, les murmures & les calomnies de l'Europe.

Ce qui rendoit plus hardi les ennemis de ce Cardinal, c'est que depuis sa disgrâce on lui avoit enlevé tous ses Papiers en Catalogne; de sorte qu'ils s'imaginoient qu'il lui seroit impossible de se justifier, & de répondre comme il faut aux griefs atroces qu'on formeroit contre lui. Mais la Providence, qui se plaît à mettre toutes choses en évidence, a découvert leur pernicieux dessein, & a permis en même-tems que ce Prélat ait recouvré autant de pièces authentiques, qu'il lui en falloit

pour

pour faire connoître son innocence. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Commissaires qui fouillèrent ses Ecrits & ses malles, lui laisserent les plus importants, sans y prendre garde.

Lorsque la nouvelle de l'arrêt de Mr. Molinez, Grand Inquisiteur d'Espagne, fut parvenue à Madrid, le Roi en parut très-offensé : il s'en plaignit à ses Ministres, sur tout au Cardinal Alberoni, à qui il proposa le dessein qu'il avoit formé de déclarer la Guerre à l'Empereur, pour venger l'affront qu'on faisoit à sa Couronne, & tirer raison de l'injure qu'il en recevoit. Ce Cardinal s'y opposa d'abord, & ne manqua pas d'alleguer de bonnes raisons pour appuyer son sentiment. Je sçais que S. M. Catholique en fut choquée, & que ne trouvant pas dans ce Ministre toute la déférence qu'Elle auroit souhaité, Elle en écrivit Elle-même au Duc de Popoli, pour savoir ce qu'il en diroit. Ce Seigneur approuva par Lettre le dessein, ou plutôt la résolution de S. M., laquelle en fit part au Cardinal Alberoni. . . .

Le lendemain ce Cardinal écrivit en secret au Duc de Popoli, pour tâcher de l'ramener, & pour l'engager à revoquer le conseil précipité qu'il avoit donné au Roi, lui représentant l'impossibilité de l'exécution, . . . & les suites fâcheuses qui sont arrivées, comme il l'avoit prédit : sur quoi le Duc de Popoli retira sa parole, par une autre Lettre adressée au Roi. Le malheur voulut . . . que la Lettre du Cardinal Alberoni au Duc de Popoli tombât entre les mains de S. M., qui jugea d'abord que ce Seigneur avoit changé de sentiment à cause de ladite Lettre : là dessus . . . S. M. dépêcha le Pere Daubenton, son Confesseur, au Cardinal Alberoni, avec la Lettre de Son Eminence.

Le Cardinal ne fut point troublé à la vûe de

des Princes &c. Avril 1722. 269

sa Lettre ; il la reconnut , & témoigna d'une manière modeste , quoiqu'intrepide , qu'il étoit bien aise de l'avoir écrite , & que l'honneur du Roi & les intérêts de la Couronne lui étoient trop chers pour changer jamais de sentiment , ajoutant , qu'il prioit le Pere Daubenton de vouloir bien signer sur sa propre Lettre , comme il reconnoissoit qu'elle étoit de lui Cardinal , qu'il l'avoit dans tous ses points & circonstances.

Le Confesseur soutint pendant quelque tems la résolution de faire la Guerre , & n'oublia pas sur tout de représenter à Son Eminence , que le refus qu'elle faisoit de vouloir se prêter à un tel dessein , aigriroit fort l'esprit de Sa Majesté , & que cela pourroit dans la suite lui porter un grand préjudice. Cependant toutes ces remontrances furent inutiles . & ne purent rien changer de la fermeté de ce Ministre , qui , bien loin de perdre courage & de se livrer au chagrin , chercha à détourner l'orage , & à gagner du tems ; alleguant pour ses raisons :

„ Que la Saison étoit trop avancée , pour entreprendre quelque chose sur la Sardaigne :
„ Que les Ennemis de l'Espagne ne manqueroient pas de se prévaloir du mauvais succès qu'en auroit la Nation , & qu'il valoit beaucoup mieux attaquer Oran : Que ce dessein seroit plus glorieux au Roi , couteroit moins à l'Espagne , & seroit plus facile à exécuter ;
„ d'autant qu'on garderoit la parole donnée au Pape , d'agir contre les Infidèles , & de ne rien entreprendre contre l'Empereur. &c. On donnera la suite le mois prochain.

XIV. Le 16. le Pape fit dans la Chapelle du *Quirinal* la cérémonie de bénir le Mariage de Dom Marc-Antoine Conti son Neveu , avec Donna

na Faustina Mattei fille unique du Duc de Paganica, dont nous avons déjà parlé ci devant. Voici comme l'on mande que la chose s'est passée.

*Le Pape benit
le Mariage
de Dom An-
toine Conti
son Neveu.*

CE jour-là Dom Marc-Antoine Conti & la Princesse destinée à être son Epouse, furent conduits par les Ducs de Poli & de Paganica leurs Peres au Quirinal dans l'apartement du Cardinal Conti, & de là dans la Chapelle de ce Palais, où ils trouverent le St. Pere assisté de Mrs. Mattei & Doria Grand Maître de la Chambre, assis devant l'Autel sur un siege de velours avec une Etole au col enrichie de Perles. Aussi-tôt ils se prosternerent aux genoux de S. S. qui demanda au premier, Marc-Antoine, fils en Christ, voulez-vous recevoir pour votre legitime Epouse, &c. & dit ensuite à l'Epouse, Marie Faustine, fille en Christ, voulez vous avoir pour votre legitime Epoux, &c., & ayant tous deux repondus, oïï, le Pape prononça les paroles du ceremonial, & benit une bague de grand prix, qui lui fut présentée dans un bassin par Mr. Bertoni son premier Chapelain secret, & la donna à l'Epoux, qui la mit au doigt de sa nouvelle Epouse. Le Pape celebra ensuite la Messe, à l'issuë de laquelle s'étant assis sous un magnifique Dais, il donna Audience aux nouveaux Mariez, la Princesse étant assise sur trois carreaux, ce qui ne se pratique que pour les Princesses Souveraines; & cela en presence seulement des Cardinaux Conti & Spinola, du Duc de Poli & de ses deux fils, du Duc de Paganica, & de Dom Ferôme de Mattei Archevêque de Fermo son frere: le Pape n'ayant pas souhaité que d'autres assistassent à cette ceremonie. Après qu'elle fut finie, S. S. se retira dans son appartement, où l'on servit une splendide collation, & où Elle s'entretint plus de deux

des Princes &c. Avril 1722. 271

deux heures avec les nouveaux mariez, qui ont pris leur logement à Villa-Mattei de St. Pierre in vincula. Toute la Noblesse les a complimenté sur leur Mariage, que les Ducs de Poli & de Paganica ont fait notifier au Sacré College & aux Ministres étrangers.

XV. Le 17. la clôture du Carnaval se fit à Rome, & le lendemain le Sacré College tint du Carnaval Chapelle publique dans l'Eglise de *Ste. Sabine, val.* où le Pape n'assistâ pas, à cause du grand froid qu'il faisoit ce jour-là. Ce fut le Cardinal Conti qui officia, & fit la distribution des cendres. Le Duc de Paganica a reçu le Diaconat par les mains du Cardinal Pauluci, & le 20. le Pape tint Chapelle au *Quirinal* avec tout le Sacré College. On confirme que les Cardinaux Albani ont remercié le Roi Très-Chrétien de ce qu'il a voulu honorer Dom Charles leur Frere du Collier de ses Ordres; & qu'ils n'acceptent pas cet honneur qui les feroit dépendre de la Couronne de France; ayans resolu de se maintenir indépendans de toutes Puissances, & Chefs de la faction des Cardinaux Creatures de Clement XI. leur Oncle.

XVI. *Naples.* Le 25. Janvier l'ouverture du Carnaval le fit à *Naples* par des mascarades & *Carnaval à* la representation des spectacles publics. Les *Naples.* Boulangers promenerent ce jour-là un Char de Triomphe rempli de pains, comme il se pratique tous les ans, & le soir il y eut fête à l'Hôtel de la Princesse de Gorace qui donna le premier Bal. Le premier Fevrier les Bouchers parurent conduifans par la Ville un second Char, représentant le Palais de *Diane*, chargé de viandes; Le 8. les Poullaliers en firent autant d'un Char

Char rempli de toutes sortes de volailles représentant l'Abondance tenant la Disette enchaînée ; & le 15. ce fut le tour des Poissonniers qui se promenerent dans la Ruë de *Toledo* ; avec un quatrième Char ; représentant le Palais de *Neptune*, & chargé de Poissons, d'Oranges & de Citrons, qui tous furent abandonnez au pillage du peuple, en presence du Viceroi au milieu de la place du Palais : Le 17. le Carnaval finit par les Mascara-des, & les courses, comme à l'ordinaire, & sans desordre.

XVII. Le Prince Borghese a disposé de la Charge de Juge de la grande Cour de la Vicairie, en faveur de Dom Charles Gaëta, Fils de Dom Octavio Gaëta Duc de St. Nicolas, qui est mort en cette Ville, & cela en consideration du merite & des services que ce dernier a rendu pendant qu'il a eu l'administration des affaires publiques. Le Gouvernement de la Douane Royale de *Foggia* a été donné au Marquis de Ribas, qui en est allé prendre possession. La Regence fait de grandes perquisitions pour la mort de Mr. Minutoli de la Maison de Canosa, mort subitement, âgé de 29. ans, parce qu'on soupçonne qu'il a été empoisonné.

XVIII. Le Vaisseau de guerre le *St. Leopold* qui étoit allé en *Sicile*, est revenu, & a rapporté plusieurs pieces de Canon de fer & de bronze, quelques Mortiers & quantité de Boulets de tous calibres. Les 500. Hussars attendus du Milanез sont arrivez par la voye de *Manfredonia*, & doivent s'embarquer pour aller recruter les Regimens de leur Nation, qui sont dans ce Royaume. On travaille à reparer les Fortifications des Places de ce Pays, & à les munir de tout de qui est necessaire pour leur defence.

XIX.

des Princes &c. Avril 1722. 273

XIX. On a publié un Placard portant permission aux Bâtimens des Ports étrangers suspects, de venir trafiquer dans le Royaume, comme auparavant ; à condition que les Marchandises qui n'auront pas été purifiées dans quelque autre Ville *d'Italie*, seront obligées de faire quarantaine entiere dans les Lazarets destinez à cela. On exclut de cette permission tous Bâtimens & Marchandises venans à droiture des Ports de *France* & des Echelles du Levant, où la maladie contagieuse ne cesse pas encore.

XX. *Venise.* Le 23. Janvier le Prince Theodore de Baviere Evêque de *Ratisbonne* arriva en cette Ville avec une nombreuse suite, & après avoir vû ce qu'il y a de plus curieux, S. A. est repartie pour continuer son voyage de *Florence* & de *Sienne*, où elle va achever ses études. Le Prince Jean-Frederic second fils du Duc de *Modene* est aussi arrivé en cette Ville *incognito*. Le premier Fevrier Mr. Pelleri Agent du Roi de *Sardaigne* notifia à la Regence le Mariage du Prince de Piémont avec la Princesse de Sultzbach, & que cette Princesse passeroit sur les Terres de la Republique pour se rendre à *Turin*.

XXI. Le 2. jour de la Fête de la Vierge le Doge accompagné du Senat en Corps, tint Chapelle publique dans l'Eglise de *St. Marc*, où l'on avoit exposé l'Image que l'on croit avoir été faite de la main de *St. Luc*. Mr. Borghes Resident de S. M. Britannique a pris son Audience de congé avec les ceremonies accoutumées, & est sur son départ pour retourner en *Angleterre*.

XXII. On donna le 12. le spectacle au peuple de couper d'un seul coup la tête à un Taur-

reau au milieu de la Place St. Marc , & de faire descendre un homme du haut du Clocher de cette Eglise , le long d'une corde , jusqu'à la Galerie qui est toujours dans le Canal vis-à-vis de cette Place. On tira ensuite un beau feu d'artifice en présence du Doge , du Senat , du Nonce du Pape , & des Ministres étrangers , qui furent invitez à cette Fête. Le 17. les plaisirs du Carnaval prirent fin , & les devotions du Carême commencerent dans toutes les Eglises.

XXIII. On continué les préparatifs necessaires pour n'être pas surpris par les Turcs , qui sont toujours de grands armemens. On a cependant pris par des Lettres de *Constantinople* du 7. Janvier , que l'Ambassadeur de la Republique avoit eu une Audience extraordinaire du Grand Visir , où le Grand Seigneur avoit voulu se trouver en personne avec son fils , & qu'on avoit assuré ce Ministre , que la Porte ne pensoit nullement à rompre avec aucun des Princes Chrétiens , & vouloit observer religieusement la Paix ; que Sa Hauteffe ne voyoit pas de bon œil le crédit que le Grand Visir d'à présent avoit parmi les Janissaires ; que l'on disoit fourdement qu'il alloit être déposé , & que le Basla *d'Egypte* seroit mis à sa Place ; que le Sultan faisoit reparer le Serail *d'Andrinople* , ce qui faisoit croire que ce Monarque avoit dessein dy aller passer quelque tems.

XXIV. Il est passé plusieurs Officiers Generaux & autres de l'Empereur à *Bresce* allans en diligence dans le *Milanez* , & on craint quelques nouvelles broüilleries en ce Pays , que l'on dit être sur le point d'éclater. Le Duc de Parme ne pouvant empêcher le passage des Troupes Imperiales sur ses Terres, vient de protester
contre

contre cette prétendue infraction, qu'il dit être contraire au Traité de la *Quadruple Alliance*; & le Gouverneur de *Gradisca*, Place située dans le Frioul, appartenante à S. M. I. a fait arrêter nouvellement à la Campagne par un détachement de sa Garnison les Comtes Lucio de la Tour, & Strafoldo, sans que l'on sache de quoi ils sont accusés. Ces Gentilshommes ont été conduits dans une Forteresse avec plusieurs autres personnes vraisemblablement leurs complices, & ne se sont rendus qu'après s'être défendus vigoureusement contre ce Détachement, dont quelques Soldats ont même été tuez. Cette affaire se débrouillera sans doute au premier jour.

XXV. *Genes*. Le 24. Janvier le nouveau Doge prit possession de cette Dignité avec les formalitez accoutumées, & le lendemain Sa Serénité ragala splendidement la principale Noblesse. Mrs. François Antoine Fioreti, Jean-Thomas Cassone, Jean-Thomas Pizziboni, & Emanuel Ferrari d'Alessio, ont été mis au nombre des Gouverneurs de la Republique.

XXVI. Mr. Davenant Envoyé de S. M. Britannique à *Genes*, est parti pour retourner en Angleterre, & Mr. de Chavigni, Ministre de France, s'est embarqué pour passer à *Alicante*, & delà à la Cour de *Madrid*, où il va exécuter une Commission particuliere, ses gros bagages sont restez en cette Ville, & c'est Mr. Couteletz qui fera les affaires de France pendant son absence.

XXVII. *Florence*. Le Prince Theodore de Baviere arriva à *Florence* le 5. Fevrier, & descendit chez la Princesse sa Tante. S. A. passera le Carnaval en cette Ville, où on lui prepare toutes sortes de divertissemens. On a remarqué que

dans l'Audience que ce Prince a eu du Grand Duc, il lui avoit donné le titre d'Altesse Royale, que la Maison de Baviere lui avoit refusé jusques à présent. L'Abbé Martelli, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de *Florence*, a été nommé à l'Archevêché de cette Ville, & se dispose à aller à *Rome* remercier le Pape de l'avoir élevé à cette Dignité.

XXVIII. L'indépendance de l'Etat de *Toscane*, que l'Empereur prétend être un Fief de l'Empire, fait la grande affaire & l'occupation principale de cette Cour, & la disposition de la succession de ce Duché, au défaut d'Héritiers mâles de la Maison Regnante, qui a été faite en faveur d'un Prince d'Espagne par les Puissances qui sont entrées dans la Quadruple Alliance, ne l'intéresse pas moins; on met ici tout en œuvre pour détourner ces deux choses que l'on regarde comme extrêmement préjudiciables à la liberté dont cet Etat prétend avoir joui jusqu'à présent. Il paroît depuis peu un grand & long Memoire à ce sujet, par lequel on essaye de prouver que le Grand Duché de *Toscane* & particulièrement la Ville de *Florence*, ont toujours été indépendans, & n'ont jamais relevé d'aucune Puissance; on y discute un Article du Traité de *Barcelonne* conclu en 1529. le 18. Juin, entre Charles-Quint pour lors Empereur, & le Pape Clement VII. par lequel ce Prince accorde sa protection à la Maison de Medicis, & rétablit par son Autorité la paix entre les Florentins pour lors fort divisez. On y rapporte les Autoritez des Historiens & de différens Jurisconsultes Allemans & Italiens, qui ont écrit sur cette matiere; on en refute quelques autres qui y sont contraires; & enfin on finit en insinuant que
les

les Puissances engagées dans la Quadruple Alliance n'ont eu nul droit de disposer de la succession de cet Etat , au préjudice de la liberté des Peuples & du Prince Regnant. On vient de répondre à ce Memoire par une exacte refutation de tous ces points , & on le trouvera dans ce Journal à l'Article d'Allemagne. Cependant cette Cour qui veut défendre cette cause à quelque prix que ce soit , mais qui ne veut rien précipiter dans cette occasion , a choisi quelques Senateurs des plus habiles , pour examiner les raisons de part & d'autre , de concert avec des Jurisconsultes de la Republique de *Venise*, pour leurs sentimens être envoyez au Congrès de Cambrai , où l'on croit que cette difficulté sera discutée à fond , en cas que les broüilleries que l'on appréhende que cette affaire ne cause , n'y mettent obstacle.

XXIX. *Milan*. Le Comte de Colloredo Gouverneur General de ce Duché fait travailler à construire sur le bord du *Pô*, suivant les ordres que S. Exc. en a reçu de la Cour de *Vienne*, une nouvelle Forteresse, pour opposer à celles que le Roi de Sardaigne occupe sur les bords de ce Fleuve; le plan en a été approuvé à *Vienne*, & on parle de former deux petits Camps pour couvrir les ouvriers employez à la construction de cette Forteresse , qui sera nommée *Gazzuola*, & fermera absolument aux Piémontois le passage dans la *Lomeline*. Il marche beaucoup de Troupes vers cet Etat, & on ne sçait pas encore si c'est à cette occasion, ou si l'on craint une rupture avec quelques Princes voisins.

XXX. La resolution est prise de réunir à la Caisse publique le tiers de tous les Biens Ecclesiastiques de ceux qui ne font pas leur residence

dans cet Etat. Le Duc de Parme refusant de donner passage aux Troupes Imperiales qui vont & viennent de la Forteresse d'Ula, située dans les *Langhes*, on a envoyé un Detachement de 500. hommes pour forcer le passage ; mais S. A. pour l'éviter, a retiré ses Troupes, & s'est contentée de protester, disant que cela étoit contraire à un Article de la Quadruple Alliance.

XXXI. *Turin*. Le Marquis de Borgo Franco a été nommé pour aller à Venise résider en qualité de Ministre du Roi de Sardaigne. On continuë les préparatifs pour la réception de la Princesse de Sultzbach future Epouse du Prince de Piémont. La Marquise de St. Thomas est nommée sa Grande Maitresse, Madame de St. Sebastien sa premiere Dame d'honneur, & Mesdames de Sallaque, de Pron, de Valesse & de Provana ses Dames d'honneur ordinaires. On a aussi choisi ceux & celles qui doivent composer le reste de sa Maison.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

*Sacre du Roi
fixé au mois
d'Août.*

I. **T**outes les Provinces du Royaume ne semblent respirer qu'après la Majorité du Roi, & demandent avec instance que S. M. soit sacrée. Cette ceremonie est, dit-on, fixée au mois de Juillet ou d'Août prochain, & se fera à *Rheims*, où les Rois de France, depuis l'établissement de la Monarchie ont accoutumé de recevoir l'onction par les Archevêques de cette Ville. Les dispositions

tions pour la reception & l'entree publique de l'Infante sont faites ; on travaille aux Arcs de triomphe qui seront placez dans les rues où elle passera, la Maison du Roi est habillée tout à neuf, & on prépare les Apartemens qu'elle doit occuper au vieux Louvre, qui seront prêts pour le commencement de Mars, qu'elle est attenduë. On a eu avis que le 3. Fevrier Elle partit de *Bordeaux*, & qu'elle continuoit son voyage à petites journées, à cause du mauvais tems ; que cette Princesse étoit reçue dans tous les lieux de son passage, avec des honneurs & des empressements extraordinaires ; les Prélats, les Commandans, les Intendans & les peuples se distinguans à l'envie par la magnificence & la joye qu'ils font éclater. Le Roi a nommé Mr. de Saugeon Aide-Major des Gardes du Corps, à la survivance du Gouvernement du *Pont de l'Arche* en Normandie, & le Prieuré de *Palezzeau*, vacant par la mort de Mr. l'Abbé Lambert Docteur de Sorbonne, a été donné à un de ses neveux. Le 12. S. M. assista à un Service solennel qui se fit dans la Chapelle des *Thuilleries*, pour l'anniversaire de la mort de Madame la Dauphine Adélaïde de Savoye sa mere.

II. Mr. le Duc de Chartres se porte passablement bien, & se rétablit, mais très-lentement, de sa dernière maladie. Mr. le Prince de Conti a eu quelques accez de fièvre accompagnez d'une grande douleur de tête, qui se sont dissipés après deux saignées qui lui ont été faites au bras & au pied. La Princesse son Epouse, qui se tient toujours chez Madame la Duchesse sa Grand-Mere, y accoucha le 5. d'un Prince, qui fut aussitôt porté à l'Hôtel de Conti, où le Prince son Pere le reçut avec beaucoup de joye. Ce nou-

*La Princesse
de Conti ac-
couche d'un
Prince.*

veau né portera le nom de Comte d'Alais, & est le troisiéme Prince vivant de cette Illustre Maison.

III. On a formé un nouveau Conseil des Finances, qui est composé de S. A. R. Mr. le Duc Regent, du Duc de Bourbon, du Cardinal du Bois, de Mr. le Chancelier, du Maréchal de Villeroi, du Contrôleur General, & de Mr. Fagon Conseiller d'Etat. Ce dernier, qui est fort en faveur, a obtenu une pension annuelle de 12000. livres. Le 8. le Cardinal de Rohan prit Séance dans le Conseil de Regence, & se plaça auprès des Princes du Sang au dessus du Chancelier & des Ducs & Pairs, qui prétendent néanmoins que leur Dignité leur donne dans le Royaume le rang sur les Cardinaux; une pareille entreprise à celle de ce Prélat n'ayant d'ailleurs peu ou point d'exemple. Il s'est élevé une grande contestation au sujet de cette préférence, qui pourroit autoriser à l'avenir les autres Cardinaux à vouloir jouir de cette même prérogative. Voici comme on mande que la chose s'est passée.

Contestation
pour la pré-
férence entre
les Cardi-
naux & les
Ducs &
Pairs.

LE jour que le Cardinal de Rohan entra au Conseil de Regence, & se plaça après les Princes du Sang, ce Prélat y vint de bonne heure avec Mr. le Duc Regent; & Mr. le Chancelier y étant ensuite venu, dit à Son Eminence qu'elle étoit assise à sa place; mais Mr. le Duc Regent ayant pris la parole, dit, Mr. assoyez-vous là, en lui marquant la place qu'il devoit occuper au dessous de ce Prélat. Il y eut encore quelques paroles de part & d'autre, & Mr. le Chancelier ayant demandé la permission de former son opposition, cela lui fut accordé. Le Marechal de Villars voyant que les autres Membres du Conseil, qui étoient assis sur de la table, gardoient un profond silence, dé-
clara

elara à haute voix, qu'il n'appartenoit pas à Mrs. les Cardinaux de prendre Séance dans ce Conseil avant les Ducs & Pairs du Royaume; c'est pour quoi il protestoit contre cette innovation; le Duc de Noailles appuya fortement ce Maréchal; mais le Duc Regent repliqua, que cette affaire n'ayant aucun exemple, il falloit la remettre & l'examiner une autre fois; & le Conseil continua de déliberer sur d'autres affaires tranquillement. Le bruit s'est repandu que la décision de ce differend est renvoyée à la Majorité du Roi, & qu'entre-tems les Cardinaux prendront leurs places avant le Chancelier & les Ducs & Pairs.

IV. Le Baron de Benterieder Ministre de l'Empereur, partit le 9. pour *Cambrai*, & le Duc d'Osune Ambassadeur d'Espagne a loüé l'Hôtel de Transilvanie qu'il occupoit. Son Excellence loüe aussi celui d'Hollande qui est contigu, le premier ne suffisant pas pour loger toute la Maison. Le Chevalier Sutton, qui est repassé en Angleterre, ne reviendra plus en cette Cour, on vend les équipages & bagages qu'il a laissé à Paris, où on attend un nouveau Ministre qui le vient remplacer. Dom Louïs d'Acunha Plenipotentiaire du Roi de Portugal, n'a pû encore se rendre à *Cambrai*, à cause d'une indisposition qui le retient ici, & Mr. de St. Contest a pris congé de la Cour, & doit partir au premier jour.

V. Le 15. le Roi entra dans sa treizième année, & reçut à cette occasion au Palais des *Thuilleries* les complimens des Princes & Princesses du Sang, des Cours Superieures, & des Ministres étrangers. S. M. dina ce jour-là en public, il y eut pendant le repas Symphonie & Concert de voix & d'instruments, & l'après midi Elle alla en
Carosse

Carosse accompagnée du Duc de Bourbon, voir défilér les Matques à la Porte *St. Antoine*. Le 17. jour du Mardi gras, ce jeune Monarque retourna prendre le même divertissement avec le Maréchal de Villeroi, qui depuis ce tems-là est retenu au lit par une violente attaque de goutte, & le premier jour de Carême, il reçut dans la Chapelle des *Thuilleries* les Cendres par les mains du Cardinal de Rohan son Grand Aumônier. S. M. a exempté cette année du don gratuit ordinaire les Provinces du *Languedoc* & de *Provence*, qui ont été affligées de la peste, & considérablement diminué celui de la Province de *Bretagne*. La nouvelle Duchesse de Retz a joiü pour la première fois du droit de Tabouret chez le Roi, accordé à toutes les Dames de son rang, & Mr. Guignét Intendant de *Normandie*, a été fait Conseiller d'Etat. Mr. Pelletier de Souzy s'est démis de ses Emplois, & s'est retiré dans l'Abbaye de *St. Victor*; & l'Abbé de *St. Albin* a reçu de *Rome* gratis ses Bulles comme Evêque de *Laon*. Le Cardinal du Bois, comme General des Postes, a fait défendre de donner à qui que ce soit des Chevaux de poste, à moins qu'il ne soit muni d'une permission expresse & d'un ordre signé de sa main. On ignore le sujet de cette précaution.

VI. Quoique le différend pour la préséance entre les Cardinaux & les Ducs & Pairs dût être assoupi, puis que la décision en est renvoyée à la Majorité du Roi, ces derniers néanmoins continuent de faire hautement leurs plaintes contre une innovation si préjudiciable à leurs droits & à leur dignité, & principalement à celle du Chancelier.

» Ils alleguent, qu'étant la première Charge du
 » Royaume, elle y a toujours été en particuliere
 » recommandation; que non seulement il est le
 » premier Officier de la Couronne, mais encore

Suite de l'assemblée touchant la préséance des Cardinaux sur les Pairs.

» le Chef de la Justice & de tous les Confeils,
» & qu'en cette qualité il a toujours confervé
» le rang même sur les Ducs & Pairs immédia-
» tement après les Princes du Sang; que fi ce-
» pendant l'intention de S. A. R. le Duc Regent
» est, que le Cardinal de Rohan jouisse sur eux
» de la préséance, ils demandent qu'on leur
» accorde un Brevet qui énonce que ce sera
» sans conséquence pour l'avenir, & pour les
» autres Cardinaux, & sans préjudicier à leur
» dignité & à celle du Chancelier. Voilà en
» gros les raisons & les prétentions des Ducs &
» Pairs; à quoi les Cardinaux repondent, & citent
» l'exemple du Cardinal de Richelieu, qui prit
» séance au Conseil il y a environ cent ans, avant
» tous les Ministres & Secretaires d'Etat, lors-
» qu'il n'étoit lui-même que Secetaire d'Etat ordi-
» naire; que le Cardinal de la Rochefoucaut a
» joui du même privilege pendant le Regne de
» Loüis XIII. malgré les oppositions du Connê-
» table de Lesdiguières, & qu'eu égard à ces
» exemples & à leur dignité, on ne pouvoit leur
» former aucune contestation à ce sujet. La-
» dessus les Ducs & les Maréchaux de France s'as-
» semblerent le 21. chez Mr. le Chancelier, où
» ils resolurent de députer ce Ministre & le Duc
» de St. Aignan, pour aller représenter à Mr. le
» Duc Régent, „ que lors qu'autrefois le Cardi-
» nal de la Rochefoucaut fut admis au Conseil,
» & y prit séance avant le Chancelier & les Pairs,
» le Connétable de Lesdiguières avoit obtenu un
» Brevet de Loüis XIII. par lequel S. M. decla-
» roit que la préséance qu'avoit eu ce Cardinal,
» ne tireroit à aucune conséquence à l'avenir
» contre les parties interessées, & que suivant cet
» exemple ils prioient S. A. R. de leur accorder
» un pareil Brevet à l'égard de la préséance qu'a-

» voit eu le Cardinal de Rohan au dernier Con-
 » seil , & qu'auroit aussi sans doute le Cardinal
 » du Bois au premier qui se tiendroit.

Sur cette representation Mr. le Duc Régent
 promit au Chancelier & au Duc de St. Aignan ,
 qu'il leur accorderoit un pareil Brevet ; mais les
 deux Cardinaux en ayans été informez , repre-
 senterent à leur tour , „ qu'il étoit bien vrai
 „ que Louis XIII. en avoit donné un par com-
 „ plaisance pour le Connétable , mais à condi-
 „ tion qu'il seroit tenu secret , & ne paroitrait
 „ point ; ce qui n'ayant pas été observé , S. M.
 „ s'étoit fait rendre le Brevet , & l'avoit d'abord
 » déchiré ; & qu'ainsi Mrs. les Ducs & Pairs
 „ avoient tort de se servir aujourd'hui d'un exem-
 „ ple qui étoit absolument contr'eux.

Quoi qu'il en soit , que S. A. R. ait dessein
 de favoriser les Cardinaux , comme il y a assez
 d'apparence , ou que leurs raisons soient les meil-
 leures , ce Prince n'a plus jugé à propos de donner
 le Brevet au Duc de St. Aignan & au Chance-
 lier , lorsqu'ils le vinrent demander , & leur re-
 pondit , sur les instances qu'ils faisoient pour
 l'obtenir , que s'ils le vouloient , il le leur don-
 nerait aux conditions qu'il le déchireroit le
 lendemain , comme avoit fait Louis XIII. , sur
 quoi ces Messieurs repliquerent , qu'ils supplioient
 S. A. R. de ne pas trouver mauvais qu'ils n'assi-
 stassent pas le lendemain au Conseil , & qu'ils
 eussent quelques jours pour se consulter , ce qui
 leur fut accordé.

Cependant le lendemain 22. il y eut Conseil ,
 où le Duc Régent mena encore le Cardinal du
 Bois , qui prit sa place immédiatement après le
 Cardinal de Rohan ; le Maréchal de Villeroi &
 le Duc de Noailles , qui y avoient accompagné
 S. M. , se retirèrent aussi-tôt , & le Chancelier

des Princes Ec. Avril 1722. 285

ni aucun Duc & Pair, ni Maréchal de France, ne s'y trouva ce jour-là, de sorte que le Conseil ne fut composé que des Princes du Sang, des Cardinaux, & des Secretaires d'Etat, qui ne leur contestent pas la préséance.

Le 23. les Ducs & Pairs firent encore représenter à S. A. R. par le Duc d'Antin, que si S. M. vouloit leur envoyer un ordre par écrit de se trouver à la première Assemblée du Conseil de Régence, ils y obéiroient, cela s'étant pratiqué plusieurs fois lorsqu'on ne pouvoit s'accorder sur les rangs; mais au lieu de se servir de cet expédient, S. A. R. fit le 28. redemander les

Sceaux à Mr. d'Aguesseau par Mr. de la Vrillière *disgracie de*
Secretaire d'Etat, qui lui porta chez lui l'ordre *Mr. d'Agues-*
de les remettre, & le même jour S. M. les donna *seus.*

à Mr. d'Armenonville, qui le lendemain prêta le serment de fidélité entre les mains de S. Maj.

en cette qualité. Le même jour il fut introduit *Mr. d'Arme-*
au Conseil, mais aucun Duc ni Marechal de *nonville fait*
France n'y parut. Le 2. le Magistrat *disgracie*
se retira avec Madame son Epouse, à sa maison *Garde des*
de plaisance de Frêne, & on assure que 4. *Sceaux.*
Maré-

chaux de France ont aussi eu ordre de se retirer sur leurs Terres. Tel a été l'accommodement fait pour la préséance de Mrs. les Cardinaux, & les changemens arrivez à cette occasion.

Le 28. le Lord Polwort arriva en cette Ville venant de *Londres*, ce Ministre est Plenipotentiaire de S. M. Britannique, & doit partir au premier jour pour se rendre à *Cambrai*. Le Maréchal de Bezons s'est retiré de la Cour.

VII. La Reine Infante après un voyage de près de 50. jours qu'Elle a employé à traverser le Royaume, arriva enfin le dernier jour du mois de Fevrier, en parfaite santé avec toute la

Arrivée de
l'Infante.

suite

suite à *Arpajon*. Là Elle trouva à son arrivée un Bataillon du Regiment du Roi sous les armes, qui monta la Garde pendant tout le tems qu'Elle y resta. Voici un détail de ce qui s'est passé à sa reception, & une relation de son entrée publique à *Paris*, qui a été publiée.

Relation de sa reception. Le premier Mars cette Princesse partit d'*Arpajon*, & vint coucher à *Berny*, Maison de Campagne du Cardinal de Bissy, qui en fit les honneurs avec toute la magnificence possible: un second Bataillon du Regiment du Roi y monta la Garde. Mr. le Duc Régent accompagné du Duc de Chartres s'y rendit à son arrivée, & après avoir donné les ordres nécessaires à la reception de la Princesse, & être resté quelques tems auprès d'elle, il retourna coucher à *Paris*. Madame la Duchesse d'Orleans accompagnée de Mademoiselle de Beaujelois & de Mademoiselle de Chartres, alla le même jour à *Berny*, & demeura longtems auprès de l'Infante, qui le lendemain 2. reçut la visite & les complimens de Madame, & des Princeses du Sang.

Le Roi qui devoit aller ce jour-là au devant de l'Infante, partit sur le midi du Palais des *Thuilleries*, accompagné de Mr. le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charollois, du Comte de Clermont, du Prince de Conti, du Comte de Toulouse, du Maréchal Duc de Villeroy, des principaux Officiers de la Maison, & des Seigneurs de la Cour. S. M. étoit suivie du Guet de ses Gardes du Corps, & du Quartier de ses Gendarmes, & Chevaux Legers, & trouva rangée en Bataille à l'entrée du *Bourg-la-Reine* la Compagnie des Grenadiers à Cheval, & les

Déta-

Détachemens des deux Compagnies des Mousquetaires, des Gendarmes, des Chevaux Legers de la Garde, & des quatre Compagnies des Gardes du Corps, les Capitaines à la tête. Le Roi alla descendre au *Bourg-la-Reine* dans la Maison du Sr. Marchais, qui avoit été préparée pour l'entrevûe, & S. M. y arriva à travers une haye formée par deux Bataillons du Regiment du Roi qui étoient sous les armes, & qui avoient monté la Garde à cette Maison, dont l'intérieur étoit occupé par un Détachement des Gardes du Corps.

Lorsque l'on sçut à *Berny* que le Roi alloit arriver au *Bourg-la-Reine*, l'Infante partit pour s'y rendre, étant accompagnée dans son Carosse de Madame, des Princeses du Sang, & de la Duchesse de Ventadour. Dès que la Princesse fut entrée dans la Cour de la Maison du Sr. Marchais, le Roi sortit pour l'aller recevoir à la descente de son Carosse, où après l'avoir embrassée tendrement, & lui avoir exprimé la joye qu'il avoit de son arrivée, il la conduisit dans l'appartement. Après y être resté un peu de tems, le Roi la reconduisit, & lui donna la main pour remonter dans son Carosse, dans lequel Madame, les Princeses du Sang, & Madame de Ventadour monterent avec Elle.

Avant que l'Infante se mit en marche, le Roi remonta en Carosse pour venir la recevoir au *Louvre*; les Troupes de la Maison du Roi rangées en Bataille à l'entée du *Bourg-la-Reine*, ayant reçu les ordres de S. M. se mirent en marche, & précéderent les Carosses de l'Infante Reine, qui passa sur les trois heures à *Mont Rouge*, où un Detachement du Regiment du Roi étoit en haye, l'autre côté du chemin étant occupé par la Compagnie du Prévôt de l'Isle. L'In-

L'Infante Reine trouva au bout d'une avenue du *Mont Rouge* le Duc de Trêmes Gouverneur de *Paris*, les Prévôt des Marchands, Echevins, & le Corps de Ville, qui la complimenterent au nom de la Ville, Mr. de Châteauneuf portant la parole. Après la harangue, le Gouverneur de *Paris*, les Prévôt des Marchands & Echevins, le Procureur du Roi, le Greffier, & le Receveur de la Ville, ayans pris les places qu'il leur est permis d'occuper près du Carosse, on continua la marche, & l'Infante Reine arriva vis-à-vis de l'Observatoire Royal vers les 4. heures après midi.

Les Troupes commandées pour former une double haye dans les ruës par lesquelles l'Infante devoit passer pour arriver au vieux Louvre, avoient pris dès le matin leurs differens postes. L'entrée du Fauxbourg *St. Jacques* étoit occupée par le Guet à Cheval; la Compagnie du Lieutenant Criminel de Robe Courte & celle du Prévôt de la Monnoye formoient une double haye à la barrière du Fauxbourg *St. Jacques*, un Bataillon du Regiment du Roi étoit en haye dans la grande ruë du Fauxbourg jusqu'au Carrefour de l'Estrapade, où étoit la Compagnie des Fusiliers.

Les Regimens des Gardes Françoises & Suisses bordoient la haye des deux côtez des Ruës, depuis le petit Châtelet jusqu'au vieux Louvre, dont la place étoit remplie par le surplus de ces mêmes Regimens rangez en Bataille.

Les Prévôt des Marchands & Echevins avoient fait dresser cinq Arcs de Triomphe, dont le premier élevé dans le lieu où étoit autrefois la Porte *St. Jacques*, étoit un Portique d'une architecture magnifique, au haut duquel on avoit placé

des Princes &c. Avril 1722. 289

placé les Ecuillons des Armes de *France & d'Espagne*, & des deux côtéz deux Camayeux, representans l'Himen & l'Abondance.

L'Obelisque apuyé contre la face du petit Châtelet avoit pour Emblème *l'Etoile du matin*, qui annonçoit ce jour si désiré par les François, & si favorable aux Prisonniers, qui ont été délivrez.

Au Portique élevé au bout du Pont Nôtre-Dame, on avoit representé la *Seine & ses Nymphes*, qui s'empresans de se trouver sur le passage de l'Infante, venoient lui rendre leurs hommages.

L'Arc Triomphal élevé dans la Ruë de la *Ferronnerie*, étoit terminé par une poupe de Vaifseau; Mercure & la Déesse de la Navigation representez dans les côtéz, & divers emblèmes étoient le sujet de plusieurs inscriptions ingénieuses, qui annonçoient aux peuples les biens que la nouvelle alliance des deux Couronnes doit leur procurer.

Le dernier Arc Triomphal élevé à l'entrée de la Ruë du *Chantre*, representoit un *Nuage*, dans lequel les dieux venoient recevoir la Princesse dans le voisinage du Louvre où elle doit loger. Ces Arcs de Triomphe qui étoient gardez par les Archers de la Ville, étoient accompagnez des deux côtéz d'Amphitéatres, où l'on avoit placé des Symphonies.

A tous ces préparatifs les Habitans de cette Ville avoient ajouté ce qui dépendoit d'eux, pour augmenter la magnificence de l'entrée; les Ruës avoient été tapissées, & les fenêtres parées de toutes sortes de riches ornemens.

L'Infante Reine entra dans la Ville au milieu *Son entr.*
d'une multitude prodigieuse de peuple qui étoit

accouru en foule sur son passage , & qui avoit rempli non seulement toutes les Ruës de la Ville, mais encore tous les chemins depuis *Berny*. La marche se fit dans l'ordre suivant.

La Compagnie des Inspecteurs de Police à Cheval avec leurs Trompetes & Timbales : à la distance de 50. pas , le Guet à Cheval avec ses Timbales & Trompetes. Les trois magnifiques Carrosses du Duc de Trêmes Gouverneur de *Paris*. Le Colonel & les autres Officiers de la Ville, dont les Archers étoient à Cheval le Mousqueton haut ; deux Ecuyers du Duc de Trêmes , douze Palefreniers de sa livrée , menans en mains des Chevaux richement caparaçonnez , 6. Pages à Cheval , & plusieurs Gentilshommes. Les Gardes du Duc de Trêmes à Cheval deux à deux , & leurs Trompetes à leur tête. Les Huissiers, les Quarteniers , & les Conseillers de la Ville en Robe & à Cheval. Les Carosses qui ont servi au voyage de l'Infante.

A quelque distance, les Grenadiers à cheval le Sabre à la main Tambour battant. Les deux Compagnies des Mousquetaires les Officiers à la tête. Les Gendarmes & les Chevaux Legers de la Garde du Roi. Les Détachemens des quatre Compagnies des Gardes du Corps avec les Etendars & les Timbales , les Capitaines à la tête. Un premier Carosse du Roi , dans lequel étoit la Princesse de Soubise accompagnée des Sousgouvernantes de l'Infante. La livrée du Prévôt des Marchands ; celle du Duc de Trêmes, qui étoit aussi nombreuse que magnifique ; le Carosse dans lequel étoit l'Infante accompagnée de Madame , des Princesses du Sang, & de la Duchesse de Ventadour ; le Gouverneur de *Paris*, le Prévôt des Marchands & Echevins, le Procureur du Roi, le
Greffier

Greffier , & le Receveur de la Ville , marchans devant & aux côtez du Carosse ; & le Détachement des Gardes du Corps qui a accompagné cette Princesse dans son voyage. La marche étoit fermée par la Compagnie de la Connétablie , & par celle du Prévôt de la Generalité de *Paris*.

Aussi-tôt que l'Infante fut arrivée au Louvre , le Roi qui étoit venu l'attendre , alla la recevoir à la descente de son Carosse , & lui donna la main pour la conduire dans son appartement ; & lorsque S. M. sortit pour retourner au Palais des *Thuilleries* , l'Infante voulant reconduire le Roi jusqu'à son Carosse , S. M. souhaita qu'elle restât dans son appartement.

Quoique les Boëtes & l'Artillerie placées à l'*Observatoire* , à la *Grève* , à la *Bastille* , sur le *Quai des Thuilleries* , & à l'*Hôtel des Invalides* , aient fait plusieurs décharges pendant la marche , les acclamations & les cris de joye furent si éclatans , qu'on en entendit à peine le bruit. Le soir il y eut des feux de joye & des illuminations extraordinaires à toutes les Maisons de la Ville ; & lorsque l'Infante sera reposée , on doit donner de grandes fêtes & de nouvelles marques de rejouissance.

VIII. Le 4. les Cours Superieures furent mandées pour venir complimenter l'Infante Reine sur son heureuse arrivée , & le 5. la Députation du Parlement se rendit au Louvre. Mr. de Mesmes premier Président , qui étoit à la tête avec deux autres Présidens , porta la parole , & prononça le discours suivant.

MADAME,

L'Infante
reçoit les
complimens
des Cours
Superieures.

LE Roi nous a fait connoître le sujet de vôtre entrée dans le Royaume & dans cette Ville ; son exemple & ses ordres nous déterminent à avancer de nôtre part les respects auxquels vous êtes destinée ; nous nous estimons heureux de trouver en vôtre Personne des motifs pour nous en acquiter avec joye ; nous y trouvons le plus pur sang de nos Rois , & nous ne pouvons le regarder que comme un heureux présage de vous voir être déjà le lien de la concorde entre deux grandes Monarchies. Vous êtes le sceau de leur Paix & de leur tranquillité ; puisse vous conserver cet auguste caractere , & puisse l'innocence de vos jours attirer sur cet Etat , sur vous , & sur nous , la benediction du Ciel , & lorsque ses desseins seront pleinement accomplis , puissent-ils perpetuer à nos Neveux par une longue suite de Posterité , la Justice & la Paix que les inclinations du Roi nous font si justement esperer de son Regne.

Ensuite on fit entrer les Députez de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides, ayans à leur tête Mrs. Nicolai & le Camus, premiers Présidens, qui haranguerent cette Princesse. Ces Magistrats furent introduites par le Marquis de Dreux grand Maître des Ceremonies, & par le Comte de Maurepas Secretaire d'Etat. La Cour des Monnoyes, le grand Conseil, la Ville, & l'Université, ont aussi rendu à cette future Reine leurs respects.

va voir le
Roi,

L'après-midi du même jour sur les 5. heures, l'Infante Reine accompagnée de la Duchesse de Ventadour, de la Princesse de Soubise, de la Duchesse

chêsse de Tallard, & de Madame de la Lande, alla rendre sa première visite au Roi, qui vint la recevoir à l'entrée de la Salle de ses Gardes, où l'ayant embrassée, S. M. la conduisit par la main dans son Appartement, où ils s'entretinrent plus d'une heure, pendant laquelle on tira sur la Terrasse plusieurs petards. Le Carosse du Roi où étoit l'Infante, étoit précédé de deux autres Carosses; & escorté de 6. Gardes du Corps de Sa Majesté avec un Sousbrigadier; il y avoit aussi 6. de ses Pages & autant de Valets de pied. Au sortir du Palais des *Thuilleries*, cette Princesse alla au Palais Royal saluer les deux Duchesses d'Orléans, & le 6. elle rendit ses visites aux autres Princeses du Sang. Les fêtes qui doivent se donner, commencent le 8. & finiront le 12., on en donnera le détail le mois prochain.

IX. Pour ne pas mêler le deuil à tant de réjouissances, nous ne dirons ce mois-ci qu'un mot de l'état de la Peste & des Finances: les dernières nouvelles qu'on reçoit du *Geyandap*, du *Vivarets*, de la *Provence*, & des *Basses Cévennes*, confirment que la maladie diminuë considérablement dans ces Quartiers; qu'il y meurt peu de personnes, & qu'il n'y reste que très-peu de malades. Que dans le *Comtat* elle paroissoit aussi tirer à sa fin; mais que dans la Ville d'*Avignon* elle avoit augmenté de nouveau par la négligence des Habitans qui avoient trop tôt communiqué ensemble. Pour ce qui est des Finances, on continuë toujours de promettre beaucoup, on est dans l'attente d'en voir les effets. On paroît aussi à présent assez tranquille au sujet de la *Constitution Unigenitus*.

X. *Lorraine*. Le 10. Mars L. A. R. & le Prince Royal leur fils vinrent de *Luneville* à la *Ma-*

legrange, Maison Royale située auprès de Nancy, ou Elles vident passer en revûë la Compagnie des Cadets ; ces jeunes Gentilshommes firent l'exercice avec beaucoup d'adresse, & L. A. R. en parurent fort satisfaites. Le 12. Mr. le Bague Conseiller & Secretaire d'Etat partit pour *Gambray*, où il va en qualité de Plenipotentiaire du Duc de Lorraine ; il y a sous presse une nouvelle Declaration pour l'établissement de plusieurs nouvelles Charges, dont nous donnerons le contenu le mois prochain. Les diminutions sur les Espèces continuent de se faire dans cet Etat, conformément à l'Edit rendu à ce sujet.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Emplois.

I. **V**ienne. Le 4. Fevrier le Baron de Sickingen prêta le serment de fidelité ordinaire pour la Charge de Conseiller du Conseil Aulique, de Conseiller des Guerres, Camerier, General de l'Artillerie, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, & Commandant en chef dans le Royaume de *Boheme* : Emplois dont il avoit été gratifié en 1720. par l'Empereur. Le 10. le Comte de Kinigh, Baron d'Erhenberg le prêta aussi en la même qualité de Conseiller Aulique. S. M. I. & C. a déclaré, le Comte Michel d'Altham, Conseiller des Finances, & a donné le titre de Comte à Dom Antoine Gastaldi en consideration de ses services ; & de ceux que ses Ancêtres ont rendu à l'Auguste Maison d'Autriche,

des Princes &c. Avril 1722. 195

riche, Le Comte de Galbes qui est arrivé en cette Cour revenant de *Naples*, a reçu des mains de l'Empereur, le Collier de l'Ordre de la Toison d'or ; ce Seigneur étant du nombre des 24. Chevaliers créés le 23. Novembre dernier. Le Comte Tschernin de Chiudenitz a été fait Conseiller d'Etat.

II. Le 11. Il y eut à la Cour une Mascara de nombreuse & magnifique de plusieurs Cavaliers & Dames travestis ; & après une splendide collation qui fut servie, on commença le Bal qui dura toute la nuit. Le 14. On représenta au Palais une Comédie burlesque de la composition du Sr. Cavalieri, & le Dimanche 15. L. M. R. & la Famille Imperiale tinrent Chapelle publique dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites, où l'on commença les prières des 40. heures. Le 17. il y eut encore une Mascara au Palais, représentant une Nôce de Païsans, L. M. I. & les trois Archiduchesses y parurent masquées, & cette fête fut terminée par un grand Bal, qui fit en même-tems la clôture du Carnaval. Le 18. premier jour du Carême toute cette Auguste Famille reçut les cendres dans la Chapelle du Palais, où elle entendit la Prédication Allemande & la grande Messe.

Fêtes pendant le Carnaval.

III. L'Empereur a fait répondre par son Conseil Aulique à la Lettre que le Czar lui a écrite en faveur du Duc de Mecklembourg, qui bien loin de se soumettre aux Mandemens Imperiaux, & à la Sentence renduë à *Rostoch* par les Commissaires nommez pour terminer ses differends avec la Noblesse de son Pays, s'est au contraire retiré de ses Etats, & semble implorer la protection des Etrangers. Cette Reponse a été remise à Mr. Lanczinski Résident de S. M. Czarienne

rienne à *Vienne*, qui l'a envoyé à *Moscou*. On a depuis communiqué aux Ministres Etrangers des copies des procédures faites contre ce Duc, par lesquelles il paroît que tout ce qui s'est passé jusqu'ici à son égard, est conforme aux Loix & aux Constitutions de l'Empire.

IV. Le Marquis de Ceva Grimaldi a quitté le service d'Espagne pour rentrer à celui de l'Empereur son légitime Souverain, & a remis tous ses Emplois & même le Collier de l'Ordre de la Toison d'or. Ce Seigneur va, dit-on, être rétabli dans ses biens, qui avoient été confisqués dans le Royaume de *Naples*, & qui sont considérables. On dit aussi que le General Zumjungen va être renvoyé en Sicile, & qu'il sera fait Gouverneur de *Palerme*, d'où l'on mande que le Grand Maître de *Malthe* allarmé des armemens des Turcs, a fait demander au Viceroi de ce Royaume & à celui de *Naples*, des secours de Troupes & de munitions.

V. On ne sçait pas encore quand la Diette generale des Etats de Hongrie se tiendra; les Protestans de ce Royaume ayans supplié l'Empereur d'en différer l'ouverture; L'animosité & l'aigreur entr'eux & les Catholiques Romains augmente tous les jours bien loin de diminuer. Il paroît des Libelles sanglans qui ne tendent qu'à se déchirer les uns les autres, & s'ils n'en viennent pas aux dernières extrémités, on doit l'attribuer à l'Autorité & aux charitables soins de S. M. Imp. qui paroît souhaiter de rétablir l'union dans l'Empire, & particulièrement entre les Sujets de ses Pays Hereditaires. Le 25. le Cardinal Czaki eut une longue Audience de l'Empereur sur la situation des affaires de ce Royaume, où l'on continuë d'assurer que S. M.

se rendra dans peu , pour assister à l'ouverture de la Diette qui doit se tenir à *Presbourg* , & que cette Eminence prendra les devans , pour pacifier les esprits.

VI. Les difficultez touchant l'investiture du Royaume de *Naples* , ne sont pas encore toutes aplanies, le St. Pere paroît assez disposé à l'accorder pour S. M. & les Archiduchesses ses Filles, mais ce Monarque, dit-on, demande que les Archiduchesses ses Sœurs y soient aussi comprises. L'affaire concernant l'indépendance du Grand Duché de *Toscane* , se débat de part & d'autre avec chaleur ; On a vû dans l'Article d'Italie combien le grand Duc a cette affaire à cœur & le précis du Memoire que ce Prince a fait publier à ce Sujet , pour soutenir la liberté de *Florence*. Voici la Reponse qui vient d'être faite par la Cour de *Vienne* à cet écrit , pour en refuter les raisons , & établir le droit de S. M. & de l'Empire sur cet Etat. On n'a pas donné le Memoire de *Florence* entier , parce que l'on trouve dans celui-ci les principaux Articles rapportez à mesure qu'on y repond.

Examen ou refutation du Memoire touchant la liberté de *Florence*, ou du Grand Duché de *Toscane*.

L Auteur du susdit Memoire établit comme une Reponse
verité incontestable, que la Republique de de la Cour
Florence dans son origine, est indépendante de de *Vienne*
l'Empire, & que dans la suite des tems elle s'est au Memoire
gouvernée par ses propres Loix & Regens, qui public de la
furent premierement nommez *Consuls*, ensuite part du grand
Anciens, & enfin *Prieurs*, qui tiroient toute leur Duc tou-
Autorité immédiatement du peuple qui les avoit chant l'indé-
choisis

pendance de
ses Etats.

choisis, sans qu'aucune autre Puissance y fût intervenüe pour les confirmer. Reponse, *Mais on fait au contraire que la Ville & le District de Florence, ont fait partie du Royaume des Lombards; que les Empereurs Romains s'en étoient rendus les Maîtres, de même que du Duché de Toscane, & particulièrement de la Ville de Florence, qui depuis ce tems-là sont restez sous la Domination des Ducs ou Marquis de Toscane, comme possesseurs des Fiefs des Empereurs; & que quoi que cette Republique ait été regie par ses propres Loix depuis Rodolphe I. comme les Villes Imperiales l'ont fait jusqu'ici, elle avoit toujours reconnu l'Empereur pour son Souverain, jusqu'au tems de Maxilien I. qui pour une somme considerable d'argent, lui confirma ses privileges; ce qui se peut vérifier par le temoignage des Ecrivains de ce tems-là, qui étoient la plupart Florentins, & par des démonstrations, dont une bonne partie s'est conservée dans les Archives de l'Empire; preuves qu'on pourroit faire valoir aujourd'hui avec fruit contre l'opinion de l'Auteur du Memoire, qui voudroit faire croire le contraire. Nous aurons dans la suite occasion de les raporter, pour démontrer que les Loix du peuple Florentin ont été confirmées par les Empereurs, & que les Prieurs avoient le titre de Vicaires de l'Empire. On verra les Deputez de la Ville de Florence prêter serment de fidelité aux Empereurs, & recevoir d'eux l'investiture du Gouvernement & de la Cour Superieure de cette Republique; la possession pendant plusieurs siècles sera-t-elle une indépendance? sur laquelle l'Auteur fonde la Souveraineté des Etats de Florence, prétendant la prouver par l'opinion de divers Jurisconsultes qui donnent aux Florentins dans leurs Ecrits une pleine liberté; mais on n'a qu'à feuilletter les Ecrits*
des

des Jurisconsultes sur cette possession, & l'on trouvera que cet argument ne convient nullement à la matiere en question; faudra-t'il recourir à Paul de Castre, à l'Abbé de Palerme, à Balde & à toute l'Ecole de la Jurisprudence, pour sçavoir leurs sentimens sur un démêlé de fait & d'un droit connu; sur des Traitez authentiques passez entre les Empereurs & la Republique de Florence? L'Auteur a recommandé à ses Lecteurs le Discours de Mr. Burghini, mais il ne prend pas garde que cet Ecrivain lui-même sur cette matiere, montre le peu de cas que l'on doit faire souvent du jugement des Jurisconsultes. Il seroit fort aisé, si la chose en valoit la peine, de refuter toutes leurs preuves, & d'en faire voir, chacune à part l'insuffisance. Quelques-uns de ces Jurisconsultes ont écrit dans les tems que la faction de Guelphes avoit le dessus. D'autres les ont copié sans discernement, comme cela se remarque aisément en les lisant. Il y en a dont les raisonnemens sont fondez sur des explications ouvertement fausses, & qui nonobstant cela ne favorisent nullement ce que l'Auteur a dessein de prouver. Ils parlent d'une liberté que les Allemands ne disputent en aucune maniere aux Florentins, qui avoient, sans doute, un pouvoir, comme plusieurs Villes Imperiales avoient, & qui cependant ne doit pas passer pour Souveraineté; car combien d'Etats dans l'Empire qui ont leur Jurisdiction en propre, & qui ne peuvent pas être appellez devant la Chambre Imperiale, & qui ne prétendent pas être en tout, ni en partie independans de cette Chambre.

On donnera le reste dans la suite.

VII. Saxe. Dresde. Le 6. Fevrier l'ouverture de la Diette de l'Electorat de Saxe se fit à Dresde
avec

avec les ceremonies accoutumées. Le Roi s'y trouva sur un Trône magnifique qui avoit été dressé, accompagné de toute sa Cour & de ses Ministres, & ce fut Mr. Séebach Conseiller Privé qui harangua les Etats ; auquel Mr. Bekendorf autre Conseiller Privé répondit par un très-beau discours, la Charge de Grand Maréchal héréditaire étant vacante.

VIII. *Palatinat*. L'Electeur se tient toujours à *Manheim*. Le 16. le Mariage du Prince de Piémont avec la Princesse de Sultzbach, fut consommé par procuration à *Sultzbach* avec beaucoup de solemnité, S. A. est depuis partie pour se rendre à *Turin*, & prend sa route par *Augsbourg*, le *Tirol*, *Venise*, & le *Milanez*. Les affaires de Religion sont toujours fort embrouillées dans ce Pais, les Protestans insistans toujours sur le redressement de leurs griefs, à quoi les Catholiques Romains prétendent avoir satisfait.

IX. *Cologne*. Le 13. l'Electeur fit à *Bonn* la ceremonie de donner l'Ordre de Prêtrise à l'Evêque de Munster son Neveu. Ce Prince fait état de passer en cette Cour le reste du Carnaval.

X. *Ratisbonne*. On voit dans cette Ville la Reponse que le Magistrat de *Hambourg* a fait au Roi de Prusse, touchant les Ecrits séditieux du Docteur Newmeister. Elle est du 20. Janvier, & contient en substance.

Reponse du
Magistrat
d'Hambourg
au Roi de
Prusse.

Que le Magistrat de Hambourg desapprouve tout-à-fait la publication desdits Ecrits ; qu'ils ne prennent aucune part aux disputes sur la réunion dont il s'agit ; qu'ils n'approuvent pas non plus les mauvaises insinuations qui y sont contenues contre les Loix de l'Empire ; qu'ils en rejettent toute la faute sur les Auteurs ; que cependant ledit Magistrat a fait faire de serieuses remontrances là-dessus

sus au Consistoire d'Hambourg, en sorte qu'ils espéroient que cette affaire n'auroit aucune fâcheuse suite, & que S. M. Prussienne ne les priveroit pas de sa digne bienveillance; mais qu'à l'égard du libre exercice de la Religion Reformée à Hambourg, il est directement contraire aux Loix de cette Ville, & n'y a point été permis depuis fort longtems; que lors que les Allemans & les François Reformez demanderent ce libre exercice en 1686. & 1697., on leur refusa tout court; que les Reformez avoient une Eglise à Altena, où ils faisoient l'exercice de leur Religion depuis plus de 100. ans; mais que depuis le démêlé qu'il y avoit eu entre les Reformez d'Hambourg & ceux d'Altena, les premiers étoient allés au Service Divin chez le Résident de L. H. P. les Etats Generaux, malgré les défenses réitérées qui leur en avoient été faites de la part des Magistrats; que quoi que le Droit des Gens accorde à un Ambassadeur le libre exercice de sa Religion pour lui & ceux de sa suite, cela ne doit pas être toleré comme une Assemblée publique; mais qu'on doit toujours avoir égard aux Constitutions & Loix fondamentales d'un Lieu; de sorte que le Magistrat d'Hambourg ne pouvoit accorder ce libre exercice aux Habitans de leur Ville, sans violer les sermens qu'ils ont prêté, & renverser par là ouvertement la tranquillité publique, &c.

Nota. Ce Docteur Newmeister n'a pas été banni, ni n'est sorti de Hambourg, comme nous le dûmes mal à propos le mois dernier.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Ce Royaume n'est pas dans un état fort tranquille, quoi qu'il paroisse en paix avec tous les voisins. La division qui s'augmente parmi les Grands, le menace d'une guerre intestine, & les armemens des Turcs, & les mouvemens des Troupes Russiennes, qui s'augmentent tous les jours sur les Frontières, ne causent pas moins d'inquiétude. L'ouverture de la Diëtte generale n'est pas encore fixée, & on ignore quand le Roi viendra à *Varsovie*. On parle d'un nouveau Traité d'Alliance entre ce Monarque, l'Empereur & l'Electeur de Baviere, où les autres Princes pourront entrer en fournissant leur cote-part. Le petit Sceau de la Couronne a été donné par S. M. à l'Evêque de *Caminieck*.

II. *Suede*. Le Roi revint sur la fin du mois de Janvier à *Koningsoor*, où le 2. du suivant on célébra l'anniversaire de la Naissance de la Reine, qui entra ce jour-là dans sa trente-quatrième année. L'ouverture de l'Assemblée generale des Etats du Royaume est toujours fixée au 28. & les principales matieres qui y seront examinées, concernent, dit-on, le rétablissement des Finances, le paiement des dettes contractées pendant la dernière Guerre, & les moyens d'entretenir sur un bon pied les Troupes de terre & la Marine : dans un Conseil qui s'est tenu, S. M. ayant résolu que ses Forces Navales consisteroient en 38.

Vais-

Vaisseaux de Ligne, 10. Fregates, 80. Galeres, 8. Brigantins, 4. Galiottes, & 14. Barques plates, 16000. Matelots & 10000. hommes de Troupes de Marine; d'autant plus que le fond pour l'exécution de ce projet, est fait.

III. Le Roi est reparti pour aller faire un tour à *Gottembourg*, d'où l'on croit qu'il ira en *Scanie*, & le 11. la Reine revint de *Koningsoor* à *Stockholm*. Comme le tems a été fort doux, & qu'il n'a pas gelé cet Hiver en Suede, la petite verolle & la rougeolle y ont fait beaucoup de ravages. Mais on espere que le froid qui commence à se faire sentir, diminuëra la violence de cette maladie. On attend avec impatience le retour de Mr. de Campredon Ministre de France qui a suivi le Czar à *Moscow*. On assure que ce Ministre y négocie un Traité d'Alliance entre la France, l'Espagne, la Suede & le Czar. Les deux millions de Rikdales, que S. M. Cz. doit compter à la Suede en exécution du dernier Traité de Paix, sont arrivez à *Wibourg*, & prêts à être délivrez.

IV. S. M. Suedoise a écrit une Lettre à l'Empereur, pour lui notifier la conclusion de la Paix avec le Czar, & par laquelle il paroît que le Congrès de *Brunswick* ne se tiendra pas, ce Prince ayant rapellé Mr. le Comte de *Weling*, qui étoit son Plenipotentiaire.

V. *Dannemarc*. Toutes les nouvelles impositions qui avoient été établies dans le Royaume, pendant la derniere guerre, ont été suprimées en vertu d'une Ordonnance du Roi publiée le 15. Fevrier; les droits de la Douïane ont aussi été rétablis sur l'ancien pied; & S. M. a fait défendre sous peine de la vie, de permettre qu'il soit fait des levées par aucune Puissance Etrangere, dans ses Etats d'Allemagne. Le 27. ce Monarque

& la Reine son Epouse revinrent de *Frederixbourg* ; on assure que S. M. pourra bien faire un voyage en *Norvege* pendant ce Printems.

VI. *Moscovie*. Le 8. on celebra à *Moscow* un jour solennel d'actions de graces & de prieres pour remercier Dieu de la derniere Paix conclue avec la Suede. Ce jour-là le Czar fut couronné & reconnu par tous les Etats, *Empereur de toute la Russie*, avec une pompe digne de ce Monarque, & un applaudissement général de tous ses Sujets. Le Duc d'Holstein Gottorp a été honoré du Collier de l'Ordre de St. André, & S. M. a, dit-on, resolu d'instituer un nouvel Ordre sous le nom de *St. Alexandre de Neva*, mais qui fera beaucoup inferieur au premier. Ce Monarque fait état de partir dans peu pour aller prendre les eaux minérales d'*Olonitz*, & ne retournera à *Petersbourg* que l'Eté prochain.

A R T I C L E VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Roi a nommé le Lord Pol-wort pour un de ses Ministres Plenipotentiaires au Congrès de Cambrai, & Mr. Withworth actuellement Resident à *Berlin*, est le second. Mr. Robert Sutton Secrétaire d'Am-bassade à la Cour de France, fera la même fonction à ce Congrès. L'Escadre qui s'étoit assemblée à *Spithead*, & que l'on croyoit destinée contre le *Portugal*, est dissipée, n'étant plus question de cette affaire qui a été terminée à l'amiable par S. M. Portugaise. Suivant la liste qui a été présentée au Roi par le Secrétaire des Guerres

*Ministres
nommez
pour le Con-
grés.*

des Princes &c. Avril 1722. 303

Guerres du nombre des Troupes actuellement entretenues, elles consistent en 2071. hommes de Cavalerie, compris les Gardes du Corps; 1650. Dragons; 8707. Fantassins; & 1827. Invalides en tout 14256. hommes.

*Etat des
Troupes en-
tretienues.*

II. Le 23. Fevrier le Roi se rendit dans la Chambre des Seigneurs, où les Communes furent mandées, & S.M. donna son consentement Royal aux Actes suivans.

Acte pour continuer l'imposition sur le Malt, & pour lever de l'argent par voye de Lotterie. Actes approuvez

Acte pour ôter les droits Sur le sel que l'on employe pour saler les Harangs rouges, & pour mettre une pareille imposition sur les Harangs rouges qui se consomment dans le Royaume. par S. M.

Acte pour punir les mutins & deserteurs.

Acte pour autoriser le Roi pendant un an de defendre le Commerce avec les Pais infectez.

Acte pour revoquer plusieurs clauses de l'Acte de la Quarantaine.

Acte pour encourager d'aporter dans le Royaume des provisions de Marine.

Acte en faveur des Quakers.

Et à dix-huit autres Actes de moindre consequence.

Quelque précaution qu'on ait prise pour prévenir la corruption des Electeurs & assurer la liberté des Elections des Membres qui doivent composer le nouveau Parlement, est il neanmoins certain que chacun brigue ouvertement, & que l'argent même n'est pas épargné par les Prétendants. On continuë d'assurer que la Session du Parlement actuellement assemblé, finira; qu'il sera dissous sur la fin de Mars, & qu'un nouveau sera en même-tems convoqué.

III. Le Lord Wagdtgrave, fils de la Sœur du Maréchal de Berwich, & par conséquent petit Fils de Jaques II. Roi d'Angleterre, a prêté les sermens accoutumez, & pris séance dans la Chambre des Pairs; & le Baronet Guillaume Lumley Frere du Comte de Scarborough est envoyé à *Lisbonne* en qualité d'Ambassadeur de S. M. à la place de Mr. Wortsley. Le 5. Mars l'Envoyé de *Tunis* reçut les presens destinez pour le Roi qu'il lui presenta le même jour; consistans en Chevaux Turcs très-richement harnachez; & en d'autres raretez du Pays.

*Etat de la
Marine.*

IV. Suivant la liste présentée au Roi de l'état de la Marine de la Grande Bretagne, il paroît qu'elle consiste en 228. Vaisseaux, savoir 7. du premier rang, 13. du second, 39. du troisième, 66. du quatrième; 33. du cinquième, 22. du sixième, 4. Brulots, quatre Galioles à Bombes; 14. Yachts, 6. Chaloupes, un Bâtiment de provisions, un Hôpital, 12. Hoyes, un Sinak, & 5. Hulks. On va équiper 6. Vaisseaux de Guerre pour aller donner la chasse aux Pirates sur les Côtes d'Afrique & de l'Amerique, qui en cinq ans ont pris, pillé ou détruit 57. Bâtimens sur les Côtes d'Amerique, & 79. sur celles d'Afrique; en tout 132.

V. *Bruxelles*. Le Comte de Windisgrats premier Plenipotenciaire de l'Empereur au Congrès, partit le 13. Fevrier de cette Ville, & on a depuis eu avis qu'il étoit arrivé heureusement le 16. à *Cambrai*. Quelques Bagages de Mr. Withworth Ministre de S. M. Britannique, sont déjà arrivés ici, & S. Exc. y est attenduë pour le 12. ou le 25. de Mars.

Faute de place nous renvoyons au Journal prochain l'Article de Hollande, & celui des Naissances, Mariages, & Morts.